

ADMINISTRATION

43, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Conort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4



LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

5 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Dimanche, 17 janvier, l'ECHO DE LYON commencera la publication de si intéressant, si populaire, si patriotique chef-d'œuvre de

JULES VERNE

MICHEL STROGOFF

dont la propriété exclusive nous a été concédée par M. Hetzel et par M. Jules Verne, et qu'aucun journal n'a encore été autorisé à publier en feuilleton.

MICHEL STROGOFF n'a pu être arrangé pour le théâtre qu'après des coupures, des suppressions, des mutilations véritables qui, sans parvenir à lui enlever son puissant attrait, ont privé les spectateurs d'un nombre considérable de péripéties dramatiques qui rendent le roman autrement intéressant que la pièce à grand spectacle.

Nos lecteurs nous sauront gré, nous en sommes sûrs, de leur avoir ainsi donné la véritable primeur d'un roman justement célèbre et fort peu connu sous sa forme primitive.

Et, par ce temps d'alliance FRANCO-RUSSE, l'histoire de MICHEL STROGOFF ne pourra qu'avoir été élargie d'un vif succès d'actualité.

L'ÉLECTION D'HIER

Par trente-sept voix de majorité, M. Thévenet l'a emporté hier sur M. Clapot.

Aussitôt après que le premier tour de scrutin avait donné ce résultat, M. Clapot, en effet, se désistait, — jugeant cette inutile et scandaleuse division entre républicains — division qu'au moins il n'a pas, lui, à se reprocher — avait déjà trop longtemps duré.

Au moment où la plus légère indication du suffrage universel lui a fait comprendre qu'il ne pouvait plus, sans contestation, se dire l'élu de la majorité républicaine, il a terminé par un acte de haute dignité et de parfaite correction une campagne dont la droiture et la loyauté ont été et seront inattaquables.

Ses adversaires ne peuvent en dire autant. Ils ont employé contre le candidat désigné par l'assemblée des électeurs tous les moyens — surtout les plus inavouables.

La calomnie, chère à ceux qui se flattent de conduire à leur gré ce qu'ils appellent « le troupeau électoral », la calomnie a coulé à pleins bords. M. Clapot a été obligé de se défendre contre les accusations les plus perfides, les plus invraisemblables — et le souvenir de la façon dont M. Thévenet a engagé la lutte contre un adversaire qui avait droit par toute une vie d'honneur, de fermeté et de droiture, à d'autres procédés de polémique, — ce souvenir pesera lourdement sur le nouveau sénateur délégué maintenant pour huit ans de Lyon et des Lyonnais.

Au moins, avant de partir a-t-il bien fait les choses, et les tables dressées à côté du Palais de Justice ont attesté, pendant toute la journée d'hier qu'avec la République telle que la comprennent

M. Thévenet et ses amis, l'ère des rastels ne demande qu'à renaitre.

M. Clapot qui n'avait à son service ni les billets de banque ni les moyens de polémique dont usait si brillamment l'ex-ministre de la Justice, remercie profondément les deux cent soixante-quatorze républicains qui lui ont spontanément donné leurs suffrages; — avec une telle minorité qu'un déplacement de dix-neuf voix changeait en majorité, il sort avec les honneurs de la guerre d'une lutte qu'il peut se vanter hautement de n'avoir pas, lui, changée aussitôt en guet-apens.

Quant aux victorieux, ce n'est pas cette victoire-là qui leur portera bonheur. Contre la coalition, toute puissante d'intérêts commerciaux et politiques que représente le syndicat du Progrès, un acte de protestation s'est pour la première fois élevé.

Quand on pense qu'un syndicat qui dispose de tant de ressources financières, administratives, qui a tant de moyens d'action avoués et inavouables, qui ne craint pas d'employer — chaque fois que son intérêt est en jeu — les manœuvres les plus déloyales, — quand on pense que ce syndicat, qui disait hier, comme Louis XIV, le Rhône c'est moi, s'est vu à deux doigts d'un échec retentissant, d'un échec que dix-neuf voix auraient rendu définitif, — on s'aperçoit bien nettement que les temps de l'assiette au beurre sont près de prendre fin et qu'un formidable réveil de l'organisation électorale se prépare.

Avant cette élection, le syndicat haussait les épaules quand on demandait si un candidat indépendant pourrait réunir vingt voix contre le candidat du Progrès.

Après cette élection, la démocratie du Rhône s'aperçoit qu'elle existe encore; on la trompe indignement, en essayant de lui faire croire qu'elle a abdiqué entre les mains de quelques audacieux personnages qui poursuivent leur veine politique comme on poursuit une série sur le tapis vert.

L'élection d'hier est la préface de l'élection du député qui doit remplacer M. Thévenet.

C'est là que nous attendons le candidat du syndicat — c'est là que la démocratie du deuxième arrondissement donnera aux potentiels du Progrès, une seconde leçon — celle-là sans réplique.

PAUL BERTINAY.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Le scrutin a été ouvert, hier, à huit heures officiellement, c'est-à-dire qu'à huit heures M. Longchamp, président du tribunal civil, était à son poste mais seul. En vain interrogeait-il l'horizon ou le faisait-il interroger par les huissiers et les nombreux gardiens de la paix mis à sa disposition; comme sourd, on ne voyait rien venir.

Dès qu'un délégué arrivait, on s'efforçait de l'appréhender au corps pour l'inviter à faire partie du bureau, mais c'était peine perdue; les électeurs, par un instinct indéfinissable et enthousiasme pour les fonctions honorifiques et temporaires qu'on songeait à leur confier.

Des groupes se formaient aux abords du Palais : d'un côté M. le maire de Lyon, MM. Burdeau, Guillaumou, Bérard, députés du Rhône; de l'autre, M. Faugier, agent à l'arracher le premier bouton du pardessus de M. Lagrange, conseiller général du Rhône.

Jusqu'à dix heures, les délégués descendent précipitamment les marches pour éviter de faire partie du bureau. Enfin, vers dix heures quinze, les urnes peuvent être mises à la disposition des délégués. Ceux-ci accourent des cafés voisins où ils

ont tenu les derniers conciliabules. A gauche, en regardant le temple de Thémis, est un établissement démeublé; dès qu'on y entre, on trouve sur les tables des monceaux de journaux et de bulletins Thévenet.

M. Faure va d'une table à l'autre promenant démocratiquement le litre à la douze. Un certain nombre d'amis de M. Clapot s'égrènent dans cette maison; ils sont regardés de travers par les maîtres du lieu. Un émissaire part en course et revient bientôt avec de larges bandes lie de vin sur les jupes et imprimées en grosses lettres cette mention « Comité Thévenet. »

Une voiture d'hôtel fait la navette entre le café et les Terreaux; des tables s'installent et se couvrent d'argenterie; dans la voiture, les membres les plus influents du comité Thévenet, faisant fonctions de caporaux fourriers.

Au premier voyage, les chaises; au second, les verres; au troisième, les victuailles, ainsi de suite. Ce manège occupe les loisirs de ceux qui ne sont pas électeurs, car un consigne extrêmement sévère interdit l'accès de la salle des Pas-Perdus et des assises à tous ceux qui ne peuvent présenter une carte de délégué.

A l'intérieur, M. Marc Guyaz préside un bureau; il reconnaît au passage les bulletins Thévenet, imprimés sur un papier beaucoup plus mat que les bulletins de MM. Clapot et Vachez.

Les distributeurs de M. Thévenet sont d'ailleurs nombreux; chaque électeur a au moins cinq ou six petits carrés de papier, qui bientôt font pas marches du Palais et à la salle des pas-perdus une tapissérie originale.

C'est à onze heures que le scrutin bat son plein; M. le maire de Lyon qui s'est éloigné revient en voiture, seul; M. Rebatel est également en voiture.

MM. Guichard, Aynard, Lagrange, Bérard, montent presque en même temps vers la salle du vote, ils sont très entoués, mais des interviews instantanées que l'on peut prendre il résulte seulement la probabilité d'un second tour de scrutin.

Enfin midi sonné, c'est fini. Le dépouillement commence. Il se fait assez lentement malgré les supputations des journalistes présents qui comptaient un quart-d'heure pour la constatation des résultats par bureaux et un quart-d'heure pour l'addition de ces résultats.

A une heure, rien encore, sauf l'acquisition, par un certain nombre de curieux, de cruels coryzas.

M. Marc Guyaz a fini le premier son travail; précisément son bureau a donné la majorité à M. Clapot. M. Marc Guyaz sort mécontent et va déjeuner au café du coin du quai.

Le résultat définitif n'est connu qu'à 1 heure 1/2, et encore d'une façon inexacte; on attribue à M. Thévenet comme à M. Clapot dix voix de trop. Les chiffres officiels sont les suivants :

Inscrits..... 749
Votants..... 737
Suffrages exprimés... 725
Majorité absolue..... 368

MM.
Clapot..... 274
Thévenet..... 311
Vachez..... 135
Gailleton..... 1
Bonnaud..... 1
Rochefort..... 1
Charpentier..... 1
Blancs et nuls..... 43

En conséquence, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a lieu à un second tour de scrutin.

En présence de ce résultat, le congrès républicain se réunit à la Bourse pour étudier la décision à prendre.

Des groupes se forment dans le vaste hall du Palais du Commerce; on discute vivement ce que devra faire M. Clapot; la majorité des électeurs sont pour le désistement.

Prés de la corbeille, à l'endroit où se tient ordinairement la collation, M. Faure, conseiller municipal, le même qui, le matin, faisait si bien le garçon de café, dans l'établissement intitulé « Comité Thévenet » M. Faure tortille ses noirs favoris avec un air de triomphe; il regarde les amis de M. Clapot. La conversation s'engage; M. Lardet, maire de Bron, fait observer à M. Faure qu'il a fait partie du bureau lorsque le congrès s'est réuni; il ajoute que M. Faure de-

vait se soumettre à la décision du congrès.

M. Faure répond par un haussement d'épaules moqueur. M. Lardet élève la voix; — C'est moi qui suis M. X... — Ah! tant mieux, j'en suis fort aise; je suis content de vous dire en face ce que je pense.

Le monsieur se retire sans souffler mot; il va prendre un verre au « comité Thévenet ».

A dater de trois heures, on est plus calme. Les délégués, en gravissant les degrés du Palais, se heurtent à cette affiche :

« Par respect pour la discipline républicaine, le citoyen Clapot a formellement déclaré qu'il se désistait. »

« La Commission électorale :
« Vu,
« Le candidat :
« Jean CLAPOT. »

Cette affiche, dans plusieurs esprits, produit un effet contraire au résultat qu'elle avait amené. Quelques indépendants déclarent qu'ayant voté pour M. Thévenet, ils mettront dans l'urne un bulletin au nom de M. Clapot. L'acte de discipline du candidat du corps républicain est pour eux un argument qui dissipe l'erreur du premier tour.

A cinq heures le scrutin est clos; M. Longchamp, président du tribunal civil, MM. Billaz, de Caluire; Carret, de Cuvilly; Geoffroy, de Caluire; Joannard, de Chasselay; et Berney, conseiller municipal de Lyon, commencent le dépouillement.

Les résultats ne sont connus qu'à six heures un quart.

Les voix :
Inscrits..... 749
Votants..... 738
Suffrages exprimés... 617
Majorité..... 309

MM.
Thévenet..... (ELU) 448
Clapot..... 49
Vachez..... 114
Bussière..... 4
Rochefort..... 1
Fillon..... 1
Blancs et nuls..... 121

C'est fini : M. Thévenet est sénateur du Rhône.

Le 4 janvier 1891, les élections sénatoriales générales avaient donné les résultats ci-dessous :

Délégués sénatoriaux inscrits. 752
Votants..... 750
Majorité absolue..... 376

MM.
Munier, sénateur sortant..... élu 504
Millard, id..... élu 488
Perras, id..... élu 450
Guyot, id..... élu 403
Ulysse-Pila..... 236
Coste-Labauze..... 214
De Chênelette..... 118
Brolemann..... 117
Couturier, député..... 67
Carrière, cons. général..... 67
Méza, cons. mun..... 64
Franchet..... 64
Aumoyne..... 58
Millon, député..... 54
Gailleton, maire de Lyon..... 45
Aynard, député..... 4
Thévenet, député..... 1
Lassalle, cons. général..... 1
Burdeau, député..... 1

De la comparaison des résultats du 4 janvier 1891 avec ceux du 10 janvier 1892, une utile leçon se dégage.

La moyenne des voix obtenues par les quatre sénateurs républicains est de 461; M. Thévenet a donc perdu 13 voix.

D'autre part, la moyenne des voix obtenues par la liste conservatrice modérée est de 172. M. Vachez a donc perdu 57 voix. Il ressort donc clairement de cette petite statistique, d'une part, que M. Thévenet ne répond pas autant que les sénateurs actuels aux sentiments de la majorité des électeurs sénatoriaux républicains; il ressort, d'autre part, que l'opinion conservatrice modérée a perdu un terrain considérable; en conséquence, il est permis de conclure du scrutin d'hier que la véritable opinion républicaine n'est pas du côté des « espérances de hautes situations, mais bien du côté de ceux dont

la majorité viole la modestie pour les inviter à prendre la place à laquelle ils ont droit et dans laquelle ils peuvent rendre le plus de services.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

Élection Sénatoriale de Seine-et-Oise

Versailles, 10 janvier. Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu aujourd'hui :

Inscrits : 1,343. — Votants : 1,325
Baron de Courcel, libéral.....Élu 722
Ernest Hamel, républicain..... 504
Divers..... 9

Il s'agissait de remplacer M. Maze, sénateur républicain, décédé.

LES DOYENS D'ÂGE AU PARLEMENT

Paris, 10 janvier. La Chambre et le Sénat se réuniront demain lundi pour permettre au gouvernement de leur communiquer le décret de clôture de la session extraordinaire.

Après-demain mardi, 12 janvier, elles se réuniront de plein droit, aux termes de la Constitution, et auront à procéder, avant toute délibération, à l'élection de leur bureau pour la durée de l'année.

Suivant l'usage, la première séance de la session ordinaire sera présidée, dans chaque Chambre, par le doyen d'âge, qui restera en fonctions pendant tout le temps qui sera consacré à l'élection du bureau.

A la Chambre, le président d'âge sera, comme les années précédentes, M. Pierre Blanc, député de la Savoie, qui est le doyen des députés.

M. Pierre Blanc est né le 28 juin 1806 et a, par conséquent, quatre-vingt-cinq ans et demi.

Après lui, les membres les plus âgés sont : M. de Kermenguy, député royaliste du Finistère, né le 10 décembre 1810; — M. de Gasté, député républicain du Finistère, né le 30 août 1814; — M. Noël Parfait, député républicain d'Eure-et-Loir, né le 28 novembre 1813; — M. Madier de Montjan, député républicain de la Drôme, né le 7 août 1814.

Au Sénat, les membres les plus âgés sont les suivants : M. Schoelcher, sénateur inamovible républicain, né le 21 juillet 1804; — M. Barthélemy Saint-Hilaire, sénateur inamovible républicain, né le 19 août 1805; — M. Pajot, un membre de la droite, né en 1806; — M. Thiry, sénateur inamovible de droite, né en 1807; — M. Kiener, sénateur républicain des Vosges, né en 1808; — le maréchal Canrobert, sénateur réactionnaire de la Charente, né en 1800.

C'est, parait-il, M. Thiry qui serait appelé à être, cette année, le président provisoire, les membres plus âgés que lui s'étant retirés ou étant empêchés.

Le hasard de l'âge a déjà amené des sénateurs de droite à occuper la présidence provisoire; c'est ainsi que, il y a deux ans, M. de Bondy, sénateur réactionnaire de l'Indre, aujourd'hui décédé, présida la séance de rentrée du Sénat.

A la Chambre, depuis 1876, le cas d'un président d'âge appartenant à la droite ne s'est présenté qu'une fois : c'est le général Allard, député bonapartiste des Deux-Sèvres, qui présida l'Assemblée comme doyen d'âge en 1877.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 10 janvier. Le ministre de la guerre a désigné les régiments régionaux qui doivent composer l'infanterie du 20^e corps, qui est en voie d'organisation par suite du doublement du 6^e corps.

Le nouveau corps d'armée aura provisoirement deux divisions réparties dans les conditions suivantes :

30^e division, quartier général à Commarcy; le 15^e à Commercy, le 16^e à Lorient, le 15^e et le 16^e à Toul.
40^e division, quartier général à Saint-Mihiel; le 25^e et le 26^e bataillons de chasseurs

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 11 Janvier (57)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

LVII

Cependant, depuis une semaine, Chilpa passait et repassait consciencieusement quatre fois par jour devant le n° 28 du quai de la Guillotière, — et, chaque fois, c'est avec une déception nouvelle que qu'il interrogeait le thermomètre, le fameux thermomètre accroché à l'angle de la fenêtre d'Angelo.

Toujours l'instrument de physique était là, marquant la température — et marquant aussi, hélas ! que l'incision de l'association Anglo-Chilpa devait encore durer.

— Mais, il m'oublie donc, se demandait avec un commencement d'inquiétude le marchand de statuettes, ou bien il a changé d'idée...

Mais, fidèle à la consigne, il se gardait bien d'aller sonner à la porte de Sora pour avoir des renseignements. Il se contentait de ses quatre promenades par jour et, pour conclure, chaque fois qu'il

revenait bredouille, il redisait avec un mélange de philosophie et de fatalisme : — Patience!... Si ça doit arriver, ça arrivera.

Et cela devait, en effet, arriver. Si Angelo ne donnait pas signe de vie, c'est qu'il attendait lui-même, — et avec quelle impatience ! — le moment favorable.

Avec Mary qui, elle aussi, était maintenant complètement gagnée à la criminelle idée de son amant, il dressait ses batteries, étudiait la position — et surtout, il attendait l'instant.

C'est lorsque le banquier eut envoyé ses invitations pour sa grande réception, que les deux amants — les deux complices — se dirent résolument : — C'est cette fois ou jamais qu'il faut en finir.

Quelle ne fut pas, d'ailleurs, la joyeuse convulsion d'Angelo quand Mary, la veille du bal, lui dit dans leur petit pied à terre de la rue de l'Hôtel-de-Ville : — Ecoute, mon amour, ce qu'Henry m'a appris hier soir.

— Quoi donc ? — C'était en sortant. Il s'en allait un peu de meilleure heure. Je le lui ai fait remarquer et alors il m'a répondu... Tu écoutes bien ?

— Va donc!... Va donc!... — Il m'a répondu : « Je pourrais bien vous dire que je m'en vais pour ne pas laisser ma caisse abandonnée, attendu qu'on vient d'y apporter trois millions... » — R't'a dit cela ?

— Laisse-moi donc finir. Et Mary continua : — Mais ce n'est pas vrai, attendu que

François Dommarin est en ce moment couché là-devant comme un chien de garde. La vérité, c'est que j'ai un gros travail à finir, justement pour le règlement et le versement de cette somme.

Angelo l'interrompit. — Le versement... il ne l'aura donc pas gardée.

Mary souriait. — Ah! voilà en effet ce qu'il fallait savoir.

— Et tu sais ?... — Je sais, mon adoré, que ce paiement doit être fait à la banque Lyon-Loire...

— Quand ça ? — Après-demain. — Et c'est demain son bal ?... — C'est demain.

— Alors demain soir, les trois millions seront dans le coffre-fort. — Ils y seront.

Le bandit fut pris d'une réflexion soudaine. — Pourvu que ça ne soit pas trop volumineux !

— Oh! mon chéri, tu ne me pardonnerais pas, je ne me pardonnerais pas moi-même d'avoir négligé de demander ce renseignement à celui qui était le mieux à même de nous le fournir. — Ah! tu as pensé... — J'ai joint les mains — comme ça, tiens, — d'un air d'admiration stupéfaite et je lui ai dit avec ma plus belle cauderie de vierge débâtué : — Trois millions!... mais ça doit remplir une voiture!... — Et t'il t'a répondu... — Il m'a répondu : une voiture ?

Ca tient dans une grosse serviette d'avocat... N'oubliez donc pas, ma chère Mary, que ça ne fait en somme que trois mille billets de mille francs et que ce petit dictionnaire de Larousse que je vois là sur le coin de ce bureau, a douze cents pages, six cents feuillets, de sorte que trois de ces petits Larousse — mettons quatre si vous voulez — représentent, en papier, la valeur de nos trois millions de billets de banque.

— Eh! il compte bien. — Eh bien, toi, tâche de calculer encore mieux que lui.

— Je t'adore... à demain.

Une demi-heure après, le thermomètre était enlevé de la fenêtre du rez-de-chaussée du quai de la Guillotière et on ne tardait pas à entendre un coup de sonnette.

— Va ouvrir, fit Angelo à Lucia, va ouvrir, c'est Chilpa.

C'était lui, en effet, avec son chanteur florentin sur le bras et son chien crotté sur les talons.

— Il y a donc du nouveau ? — Oui.

— Eh bien, tant mieux. Quand on ne sait plus sur quel pied danser, ça finit par devenir insupportable. — Tu es prêt ? — Je suis prêt. — Tu as la cave ? — Et puis je te réponds qu'elle est bien choisie. — Tu as l'uniforme ? — Il me va comme s'il avait été fait sur mesure.

— Eh bien, mon vieux, tu vas avoir à t'en servir.

— Quand ça ? — Demain.

— Oh! oh! fit le mouleur avec un instinctif haut-le-cœur. — Ça te fait reculer ?

— Non... Mais enfin, ça fait quand même un peu d'effet... C'est comme quand on n'est pas prévenu et qu'on entend un coup de fusil.

— Et tu es sûr de la voiture et de son cocher ? — Pepino est là, ça ne risque rien.

Angelo baissa la voix. — As-tu pensé à te procurer une pelle, une pioche ?

— Pour creuser le trou ? — Oui.

— J'y ai pensé. Je pense même en ce moment qu'il faudrait le trou soit creusé aujourd'hui si c'est pour demain, attendu qu'une fois la marchandise arrivée à destination, il ne faudra pas perdre son temps à l'emballer.

— Et maintenant, continua Angelo passant à un autre ordre d'idées et main tenant, écoute-moi bien, Chilpa; voici ce que tu vas avoir à faire.

— Cause.

— A onze heures et demie précise — précise, tu m'entends, — tu arrives dans ton fiacre, à la porte du numéro dix-neuf bis, de la rue de la République.

— Dix-neuf bis... Ah! c'est là ? — C'est là, c'est chez M. Martel-Chauvey, c'est à la maison de banque, qui s'appelle le Crédit du Sud-Est.

— C'est le coffre-fort de la banque que tu vas barbotter.

— Comme tu l'as dit. — Diavolo! c'est drame, ce que tu vas faire-là... Mais pas commode.

— Ne l'inquiète donc pas de mon affaire et revenons à la tienne.

— Eh bien, j'arrive dans mon fiacre à la porte du dix-neuf bis, c'est entendu. — Tu es déguisé en soldat... et entre parenthèse, je suppose que d'ici ce soir, tu auras fait couper ces cheveux frisés, qui ne sont pas à l'ordonnance... — C'est embêtant... mais quand il faut, il faut. — Tu arrives, tu descends de voiture et tu demandes au concierge...

— Il sera encore levé le concierge ? — Parbleu, il y a un bal toute la nuit chez M. Martel-Chauvey. — Ah! c'est pendant le bal que tu te faufiles... Ma foi... si tu connais bien la maison... — Sois sans crainte, je la connais bien.

B. REYTAU. (A Suivre.)

à Saint-Mihel, le 147e, 148e et 150e d'infanterie à Verdun, le 161e au camp de Châlons.

Les officiers de la garnison de Nancy s'attendent à la nomination du général Hervé au commandement du 30e corps d'armée.

Le général de Vaulgrenant est nommé commandant de la 39e division, et le général Bertrand commandant de la 40e.

Le général de Lignéres est maintenu au commandement de la 6e division de cavalerie à Lyon.

Le colonel Brois est nommé commandant par intérim de la cavalerie du 8e corps à Dijon.

Le général Florentin est nommé commandant de l'artillerie du 8e corps à Bourges.

Le général Heintz est nommé commandant de l'artillerie du 13e corps à Clermont-Ferrand.

M. le ministre de la guerre a pris simultanément deux mesures intéressant la garde républicaine.

M. de Freycinet écrit aux généraux de corps d'armée que l'intérêt du service exige une grande expérience de la part des commandants de compagnies de gendarmerie.

Ils doivent avoir, au préalable, exercé les fonctions délicates de commandant d'arrondissement.

Afin de n'avoir plus tard que des chefs d'escadron suffisamment préparés à leur rôle, les capitaines des corps de troupes de toutes armes qui demandent à entrer dans la gendarmerie seront désormais admis exclusivement dans la gendarmerie départementale.

« Ils ne seront placés dans la garde républicaine, infanterie et cavalerie, qu'à défaut de candidats appartenant déjà à la gendarmerie. »

« Il n'est rien modifié aux conditions d'admission des lieutenants de toutes armes, qui continuent de pouvoir concourir pour la gendarmerie départementale, ces officiers devant, en tout état de cause, servir en province avant d'arriver au grade de chef d'escadron. »

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Constantinople, 10 janvier. L'incident de Sofia peut être considéré comme clos. La Porte, dès qu'elle a eu communication des différents renseignements se référant à l'expulsion de M. Chadourne, a reconnu le bien fondé des observations présentées par le gouvernement français.

L'agent bulgare, ici, n'a pas tardé à partager cette opinion et, d'accord avec la Porte il a réussi à la faire accepter par son gouvernement.

Le conseil des ministres a dû se réunir aujourd'hui à Sofia pour arrêter dans quelle forme il sera donné satisfaction aux observations présentées par la France à propos des faits qui se rattachent à l'expulsion susvisée.

Ainsi tombent les bruits de médiation du pape que certains journaux italiens parvenus ici ont propagés.

INFORMATIONS POLITIQUES

LE BUREAU DE LA CHAMBRE

Paris, 10 janvier. Il semble toujours certain que M. Floquet sera réélu président sans concurrent dans la séance de mardi prochain.

M. Spuller ne se représentant pas aux suffrages de ses collègues il y aura lieu d'élire un nouveau vice-président; les candidats sont MM. Bardon, Cavagnat et Viette.

Enfin, pour les secrétaires, les huit qui sont actuellement en fonctions ne représentant pas, il sera procédé à leur remplacement suivant l'usage, deux sièges sont réservés à la droite, dont les candidats sont MM. le vicomte de Villebois-Mareuil et de Bar.

Quant aux républicains, il y a deux listes de candidats en présence :

La première porte les noms de MM. de la Barre, Bouge, Dron, Gotteron, Hervieu et Saint-Germain.

La seconde se compose de MM. Pourquery de Boissier, Dalpeuch, Guillemet, Lasserre, Rathier et Trouillot.

MORT DE L'AMIRAL PEYRON

Le vice-amiral Peyron, questeur du Sénat, grand-croix de la Légion d'honneur, ancien ministre de la marine, est décédé, hier soir, samedi, à dix heures.

L'amiral Peyron a exprimé le désir qu'il ne lui fût pas rendu les honneurs militaires.

La date et l'heure des obsèques ne sont pas encore fixées.

M. Alexandre-Louis-François Peyron était né le 23 juin 1833 à Marines (Seine-et-Oise). Sorti de l'Ecole navale en 1851, il prit part à la campagne de Cochinchine et à l'expédition du Mexique.

Nommé contre-amiral en 1877, il fut promu major de la flotte à Toulon, puis commandant de la division des Antilles.

LA SEMAINE AGRICOLE

Le crédit agricole. — Nouveau projet de crédit agricole. — Observation sur la proposition Quintañ. — Assurances agricoles. — Projet de M. Chollet, député de la Loire. — Avantages et inconvénients de ce projet.

Une proposition de loi, ayant trait au crédit agricole, vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre par MM. Martinon, Rathier, Vigier, Leydet, Cornudet, Guillemet et plusieurs de leurs collègues.

Voici la teneur de cette proposition :

Article premier. — Il pourra être créé dans chaque département, sur l'initiative des sociétés agricoles ou, à leur défaut, des chambres de commerce ou, à leur défaut, des chambres consultatives des arts ou manufactures, un ou plusieurs docks-greniers destinés à recevoir les grains qui pourraient y être amenés en dépôt par les agriculteurs.

Art. 2. — Les docks-greniers seront établis et exploités par des sociétés commerciales, sous le contrôle de l'Etat.

Art. 3. — A l'arrivée des grains, une commission de réception examinera avec soin les grains destinés à être mis en dépôt; ils devront être secs et marchands, et seront classés après nettoyage, en différentes catégories, suivant espèce et qualité.

Art. 4. — Chaque année, les chambres de commerce ou sociétés agricoles fixeront les types de grains auxquels devront être rapportés les grains présentés aux docks-greniers.

Elevé au grade de vice-amiral en 1881, il prit le portefeuille de la marine le 9 avril 1885 et le conserva jusqu'au 3 avril 1885. Il prit ensuite le commandement de l'escadre d'évolutions et passa au cadre de réserve en 1888.

M. l'amiral Peyron était le frère du directeur actuel de l'Assistance publique.

LA ZONE FRANCHE DE LA HAUTE-SAVOIE

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a adressé la lettre suivante à chacun des députés de la Haute-Savoie :

Monsieur le député et cher collègue, Vous avez bien voulu me transmettre, en les signalant à mon attention, les délibérations par lesquelles les conseils municipaux de Saint-Julien, Bonneville et Thonon demandent que les tarifs d'exportation soient appliqués aux marchandises expédiées à destination de la zone franche.

Un honneur de vous informer que j'ai chargé les fonctionnaires du contrôle d'examiner la question. Vous pouvez être assuré que je ne perdrai pas de vue l'intérêt que vous y attachez.

LES TARIFS DOUANIERS

Narbonne, 10 janvier. Une nombreuse réunion de viticulteurs, de négociants et d'ouvriers agricoles, organisée par le comité agricole pour protester contre les diminutions de tarifs votées par la Chambre, avait d'abord lieu. M. Ferroul, député, était présent.

Dans son discours, il a affirmé qu'il était nécessaire de protester tous contre les intentions du ministre des affaires étrangères et d'émettre un vœu afin que les Chambres persistent dans les résolutions prises en ce qui concerne les tarifs douaniers et pour que si le gouvernement présente un traité fait sur d'autres bases, les représentants repoussent sa ratification et refusent leur confiance au ministère.

ETRANGER

Les Libéraux espagnols

Madrid, 10 janvier. Une réunion des députés et des sénateurs libéraux a eu lieu sous la présidence de M. Sagasta.

Sagasta a prononcé un discours très modéré sur la situation du parti libéral, qui ne doit pas attaquer le gouvernement sur la question relative à la prorogation des traités de commerce. Bien au contraire, il doit voter le projet. Toutefois, cela ne le dispensera pas de discuter ensuite la politique économique du ministère.

Au Chili

Valparaiso, 10 janvier. M. Egan est parti de la Légation américaine de Santiago ce matin, accompagné de Juan et William Mackenna et de José Carretero, trois des neuf réfugiés qui se sont mis sous sa protection. M. Egan et ses compagnons sont allés par le train à Valparaiso, où il se sont embarqués sur le vapeur américain *Yorktown*. On croit que le gouvernement chilien approuve tacitement cette action.

Les autres réfugiés quitteront bientôt la légation de la même façon.

Le *Yorktown* partira probablement lundi pour le Pérou avec les trois réfugiés.

La veuve et les enfants de Balmaceda partent au mois de février pour l'Europe à bord du vapeur allemand *Abydos*. On croit qu'ils se fixeront à Barcelone.

Le président Montt est allé hier à la prison de Santiago et a mis en liberté les partisans de Balmaceda, les colonels Moran et Errazuriz, ainsi que les autres officiers balmacedistes.

Au Maroc

Toulon, 10 janvier. Le cuirassé le *Bayard* a fait route, hier soir, pour Tanger. Il va se mettre à la disposition du ministre de France.

Le cuirassé de croisière, le *Duquesclin*, quittera probablement aujourd'hui l'escadre d'évolutions, se dirigeant sur la même destination.

La Spezia, 10 janvier. Le cuirassé *Dandolo* part aujourd'hui pour Tanger.

MENUS FAITS

Paris, 10 janvier. On mande de Saint-Petersbourg : M. Delianoff, ministre de l'instruction publique, vient d'envoyer à un grand nombre de savants français des invitations à prendre part aux travaux du Congrès d'anthropologie qui se tiendra à Moscou pendant l'automne de cette année. Le ministre russe a déjà reçu plusieurs adhésions, entre autres celles de MM. de Quatrefages et Blanchard.

Les sous-officiers du 49e de ligne, en garnison à Bayonne, viennent d'envoyer à leurs camarades du 49e régiment d'infanterie russe, en garnison à Nijni-Novgorod, un tableau représentant deux soldats, l'un français, l'autre russe, qui se donnent la main.

L'état de M. d'Ennery s'améliore de plus en plus. Du reste, l'illustre dramaturge

Quant aux traités avec l'Allemagne, il juge insuffisante la réduction de 25 à 30 marcs sur le droit des vins communs. Il croit qu'on retirera quelque avantage des droits de 10 marcs sur les vins coupés et de 4 marcs sur les raisins.

M. Ellena rappelle que M. de Capriani a déclaré vouloir favoriser l'importation des vins italiens pour combattre l'alcoolisme et empêcher l'introduction des vins artificiels. M. Ellena se réjouit de ce programme, mais il souhaite des réformes douanières plus efficaces.

LES ANARCHISTES ESPAGNOLS

Madrid, 10 janvier. L'émeute anarchiste qui a éclaté hier à Xérès et qui a amené un véritable combat à corps de fusils entre les émeutiers et le gouvernement, a été réprimée par le gouvernement espagnol. Le conseil des ministres a été convoqué extraordinairement pour délibérer sur cette tentative insensée. Il a été décidé que le gouvernement ordonnera aux autorités d'agir énergiquement et conformément à la loi.

La *Epoca* dit que les anarchistes sont entrés à Xérès aux cris de : « Vive l'anarchie ! » Ils ont attaqué en même temps la caserne d'infanterie et l'hôtel de ville. Ils ont été repoussés par les troupes. Aucun soldat n'a été blessé.

Deux groupes de fugitifs sont activement poursuivis par la cavalerie, l'un se dirigeant sur Lebrya, l'autre sur Arcos. Ils seront certainement faits prisonniers comme les premiers fuyards, capturés hier, et jugés par le conseil de guerre.

Les troubles de Xérès sont le résultat des préférences anarchistes à Cadix et dans d'autres villes de la même région, notamment dans les villages près de Xérès. Le gouvernement est persuadé que le caractère de ce mouvement est exclusivement socialiste et anarchiste. Le ministre et le secrétaire d'Etat à l'intérieur ont échangé de longues explications télégraphiques avec le préfet de Cadix.

Madrid, 10 janvier. Ce soir, le directeur de l'*Imparcial*, M. E. Gasset, et Artimo, entrés chez lui, quand tout à coup il a été entouré par une bande d'anarchistes qui l'ont menacé de mort.

Ses agresseurs se préparaient à lui faire un mauvais parti, quand la police arriva, le délivra et mit ses agresseurs en état d'arrestation.

Au Chili

Valparaiso, 10 janvier. M. Egan est parti de la Légation américaine de Santiago ce matin, accompagné de Juan et William Mackenna et de José Carretero, trois des neuf réfugiés qui se sont mis sous sa protection. M. Egan et ses compagnons sont allés par le train à Valparaiso, où il se sont embarqués sur le vapeur américain *Yorktown*. On croit que le gouvernement chilien approuve tacitement cette action.

Les autres réfugiés quitteront bientôt la légation de la même façon.

Le *Yorktown* partira probablement lundi pour le Pérou avec les trois réfugiés.

La veuve et les enfants de Balmaceda partent au mois de février pour l'Europe à bord du vapeur allemand *Abydos*. On croit qu'ils se fixeront à Barcelone.

Le président Montt est allé hier à la prison de Santiago et a mis en liberté les partisans de Balmaceda, les colonels Moran et Errazuriz, ainsi que les autres officiers balmacedistes.

Au Maroc

Toulon, 10 janvier. Le cuirassé le *Bayard* a fait route, hier soir, pour Tanger. Il va se mettre à la disposition du ministre de France.

Le cuirassé de croisière, le *Duquesclin*, quittera probablement aujourd'hui l'escadre d'évolutions, se dirigeant sur la même destination.

La Spezia, 10 janvier. Le cuirassé *Dandolo* part aujourd'hui pour Tanger.

MENUS FAITS

Paris, 10 janvier. On mande de Saint-Petersbourg : M. Delianoff, ministre de l'instruction publique, vient d'envoyer à un grand nombre de savants français des invitations à prendre part aux travaux du Congrès d'anthropologie qui se tiendra à Moscou pendant l'automne de cette année. Le ministre russe a déjà reçu plusieurs adhésions, entre autres celles de MM. de Quatrefages et Blanchard.

Les sous-officiers du 49e de ligne, en garnison à Bayonne, viennent d'envoyer à leurs camarades du 49e régiment d'infanterie russe, en garnison à Nijni-Novgorod, un tableau représentant deux soldats, l'un français, l'autre russe, qui se donnent la main.

L'état de M. d'Ennery s'améliore de plus en plus. Du reste, l'illustre dramaturge

compte jour encore longtemps des biens de ce monde. Ne vient-il pas d'acheter, pour la petite somme de un million deux cent mille francs, deux maisons, rue Crevaux, 9 et 14 ? Le pauvre homme !

Nous apprenons que M. Réveillére, contre-amiral en retraite depuis deux ans, républicain, posera sa candidature dans la troisième circonscription de Brest, que M. Freppel représenterait à la Chambre des députés.

Le khédive vient d'adresser au président de la République le télégramme suivant : « Je vous prie, monsieur le président, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments. — Abbas Pacha. » Le jeune souverain a également adressé un télégramme de remerciements à M. de Freycinet, président du conseil.

On annonce la mort de M. Boulard, conseiller à la cour d'appel de Bourges, ancien député; de M. Jules Dupuy, conseiller honoraire à la cour de Paris, et celle du lieutenant-colonel Strauch, du train des équipages, en retraite, officier de la Légion d'honneur et président de la réunion amicale des officiers du train.

M. Albert Delpit est inscrit à la mairie du huitième arrondissement pour prendre part aux prochaines opérations du tirage au sort. L'auteur du *Fils de Coraïe* est né à la Nouvelle-Orléans d'un père français; il a quitté pour la France le 30 juillet 1880 et, conformément aux dispositions de la loi, doit se soumettre aux obligations de sa classe.

Le différend qui existait entre les agents de change et les courtiers s'est vidé, après une réunion des deux parties, par un accord à l'amiable. La petite Bourse et la coulisse continueront à fonctionner comme par le passé.

L'INFLUENZA

Lens, 10 janvier. L'influenza sévit avec intensité dans le Pas-de-Calais et plus particulièrement dans les centres houillers. Un cinquième de la population est atteint. Les décès, qui sont assez nombreux, sont, en grande partie, dus à des affections quelconques que l'influenza a développées ou à des imprudences commises par les convalescents.

Cherbourg, 10 janvier. L'influenza prend de graves proportions; il y a eu 75 décès depuis le 1er janvier. C'est parmi la population civile que se trouve le plus grand nombre de malades.

La neige tombe depuis hier et recouvre la terre d'une couche de 15 centimètres.

Marseille, 10 janvier. L'épidémie d'influenza continue de sévir à Marseille. La mortalité s'est accrue, ces jours derniers, d'une façon assez sensible. La journée d'avant-hier, surtout, a été la plus meurtrière.

On a constaté, hier, une légère diminution dans le chiffre des décès. Cette décroissance semblait continuer ce matin, grâce au temps sec. On signale sur tous les points de nombreux malades.

LES BOHEMES DE LA SOUTANE

La soutane, qui a ses révoltés, a également ses bohèmes. Un aussi nombreux troupeau, quelque rigueur qui préside à sa sélection, ne saurait prétendre à avoir point de bêtises dans l'Eglise. L'Eglise se charge, évidemment, comme du temple le bon impur. Elle voudrait que ces exécutions fussent plus discrètes, mais le plein jour de ce temps-ci se prête mal à ses séjours. L'Eglise se borne à demander aux fidèles de ne point attacher leurs regards sur ses défaillances, et à leur conseiller, par la plume d'un de ses Pères séculiers, quand un serviteur de Dieu manque au caractère sacré de sa robe, de détourner chaste ment les yeux et de passer.

Un de ces bohèmes de la soutane a causé du scandale, dans la rue, tout récemment. C'était un prêtre interdit. Il s'était présenté à l'archevêché en costume ecclésiastique quoique déchu du droit de le porter. Il demanda un secours. Le vicaire-général, M. Bureau, le lui refusa. Il avait ses raisons; les antécédents du quémendard étaient très fâcheux; cet homme dissipait en débauches l'argent tombé des mains secourables. Le refus opposé à sa requête l'exaspéra. Il se répandit en injures, dans lesquelles le nom de Dieu intervenait d'une façon abominable.

Le vicaire général obligea l'interdit à dévêtir sa soutane, puis, lui ayant fait endosser des vêtements laïques, comme l'ex-prêtre continuait à prononcer d'abominables imprécations, il remit entre les mains des agents ce visiteur menaçant et grossier.

Chez l'Abbé Bureau L'archevêché a souvent de ces visites; les prêtres interdits, quémendards obsédants, sont relativement nombreux.

Leur répandement est imputable, presque toujours, à la boisson. Dieu a fait de trop bonnes choses, ils s'y attachent, cultivent la

vigne du Seigneur, dont leur robe et la nappe d'autel, avec ses groupes, leur rappelle le divin sang et la sévérité de leurs principes se noie dans des verres qui n'ont point les vertus édifiantes des calices.

M. l'abbé Bureau nous a dit que ce sont surtout des missionnaires. En de lointains pays qu'ils allèrent évangéliser, ils contractèrent ces habitudes mauvaises, dont à leur retour ils ne se défèrent point.

La vie est rude au milieu des peuplades barbares, il faut tromper la douleur physique et, si robuste qu'elle soit, la foi seule n'y résistait pas toujours.

Il est nécessaire qu'à son secours vienne le stimulant de l'eau-de-vie.

Ainsi, le prêtre que la police a dû empêcher de commencer à boire en Calabrie et les indigènes; il s'écroula au point et devint un véritable Coucou en soutane.

Un autre client aussi de M. le vicaire général de l'archevêché, a partit à l'ordre des Oblats. C'est un homme remarquable; ses travaux, ses conférences économiques ont attiré un moment l'attention du gouvernement sur lui. Il faillit même être décoré tout dernièrement. L'archevêché, sollicité de fournir quelques renseignements, s'adressa aux pères Oblats. Il apprit que ce malheureux avait été expulsé. Dans un voyage qu'il avait fait au pôle Nord, il avait pris la funeste habitude de pousser de boisson. Pour se procurer la satisfaction de boire, il quémendait dans les rédactions conservatrices des petits secours qu'on ne lui refusait point. Parfois, il se hasardait jusqu'à l'archevêché, mais la morale qui accompagne l'aumône la lui rend si désagréable qu'il ne tente cette démarche qu'à la dernière extrémité.

Beaucoup de prêtres demandent des secours. Ils ne sont pas du diocèse de Paris. Ils viennent de province, sans ressources, un peu pour connaître la ville; puis un peu aussi, comme les gentils hommes pauvres allaient à Versailles; avec l'ambition que leur bonne mine fera des miracles. La déception les attend. Ils végètent, s'ils ne trouvent tout de suite un emploi de précepteur dans des familles pieuses. L'Archevêché leur donne un secours et les renvoie. Sans argent, le séjour à Paris leur est terrible et mauvais. Les plus sages se conformant à cet avis, d'autres demeurent malgré tout; c'est qu'ils n'ont pas la conscience fort tranquille et qu'après de leurs oncles ils sont perdus de réputation.

On ne sait fort peu, nous a dit M. l'abbé Bureau, qui parlait de porter l'habit, qu'il a été défrôqué. Le Parlement n'interdit point. L'Archevêché lui signale les délinquants en pure perte; le bras séculier n'a obtenu que moins autrôis à ses rigoureuses injonctions.

L'Habit ne fait pas le Prêtre Les dévots charitatifs connaissent ces parias, ces maudits; ils les ont en horreur, mais pour éviter le scandale, aux yeux des ennemis de l'Eglise, ils les assistent. Ils ont dans leur clientèle de sollicitateurs tel ecclésiastique, d'un esprit distingué, en outre, qui qu'il fait Rome, auteur d'une bonne histoire de la catholique. Il vint de province, après qu'il eut mis à mal sa bonne. Sa passion de la servante ne diminua point et dans les maisons où ce Trublot, rené par le clergé, enseigne en soutane, la domesticité féminine est avantagée de plusieurs naissances.

Un autre prêtre, interdit depuis 1882, fait le désespoir de ses confrères. Il se livre, sous l'habit dont le port lui est contesté, à des excès déplorables; il se plaint, ainsi vêtus, de visiter les bonzes interlopes, et il est clair, aux premiers mots, que ce n'est point la parole de Dieu qu'il y va porter. Il boit et, dans la rue, ne se gêne pas, soutane hardiment retroussée, pour répondre par d'ardentes galloiseries aux livres propos. On l'arrêtait dernièrement à Montmartre, au sortir d'un lieu de compagnie douteuse.

En sangfroid, il est charmant homme, lettré distingué; il rend même de signalés services à un dignitaire de l'Eglise qui fait un ouvrage périodique.

Nous venons de voir le tribunal de Soissons condamner à treize mois de prison l'ex-abbé Soigraud, encore un interdit, un bohème qui se doublait d'un escroc. Il se disait attaché à l'archevêché de Paris.

Il en circule quelques-uns de ces mauvais prêtres. Le clergé, moins indulgent qu'on nous confond avec eux les renégats ou les schismatiques, confondent sur journaliers qu'ils méconnaissent l'autorité épiscopale.

C'est excessif; s'ils sont de la Bohème, ils en sont sur la frontière, ces indépendants. Il ne faut compter, pour être juste, que les interdits rebelles, — les agités, les maltais, et, parmi eux, ces impurs que nous pourrions nommer, tel l'abbé X... et quelques autres, — suppôts de la messe noire, héros d'histoires sans nom, à la Barbey d'Aurevilly, qui, procédant à de si étranges sacrifices sur des autels, en d'arrière-boutiques, improvisés.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

DEPARTEMENTS

ARDENNES

Villefranche. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience de samedi, le tribunal correctionnel de Villefranche a prononcé les condamnations suivantes :

Jean-Marie Depardon, 49 ans, cultivateur, à Chiroubies, six mois de prison pour outrages publics à la pudeur, avec bénéfice de la loi Béranger.

Jacques Henggi, 52 ans, menuisier, un an et un jour pour vol.

Auguste Brisset, 25 ans, colporteur, sans domicile fixe, un mois pour coups et blessures.

— Classe 1871. — Les conscrits de Denicé et des communes environnantes faisant partie de la classe 1871, sont invités à assister à une réunion qui aura lieu à Denicé le dimanche 17 janvier 1892, au restaurant Chuzeville, de 2 à 4 heures du soir, à l'effet d'organiser un banquet fraternel pour célébrer le vingtième anniversaire de leur tirage au sort.

— Mort subite. — Hier matin, un nommé Laforune, âgé de 65 ans, de Fleurie (Rhône), a été trouvé mort dans l'écurie du sieur Dabaive, vigneron au hameau des Fournichoux, commune de Saint-Lager, où il avait été reçu pour y passer la nuit.

Givors. — Convocation. — Les jeunes gens de la classe 1892 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu chez M. Porché, café du Théâtre, le samedi 16 courant pour l'organisation d'un banquet.

— Les verriers. — La chambre syndicale des verriers à bouteilles de Givors accuse réception à la chambre syndicale des ouvriers verriers de Rive-de-Gier de la somme de 200 fr.

Ampuis. — Propagande électorale. — On nous écrit d'Ampuis : Depuis quelques jours les électeurs reçoivent un journal (mouchou de poche) hebdomadaire, qui a pour titre : *La Croix*.

Ce journal est, paraît-il, bien renseigné, aussi les bigottes sont-elles heureuses de lire des articles que *La Croix* a textuellement copiés sur *L'Echo*. Messieurs les propagateurs de *La Croix* munis de leurs béquilles ont pourtant bien tout le loisir voulu pour aller s'informer des faits qui peuvent se produire à Ampuis ou ailleurs et se en voyer à l'administration, mais celle-ci fait mieux, et pour plus amples renseignements elle emprunte sur les autres journaux.

Alors, pauvres martyrs de *La Croix*, ne pourriez-vous avoir de correspondants particuliers ?

A quoi sert donc le denier de Saint-Pierre ? En prélevant le sou par franc, vous pourriez bien subvenir à ces menus frais.

— Adjudication d'ferme de la place publique. — Hier, à dix heures du matin, dans la salle de la mairie, on a procédé à l'adjudication de la place. Au dernier feu, M. Etienne Mas a été déclaré adjudicataire pour une période de trois années et pour la somme annuelle de 81 francs, du 1er janvier 1892 au 31 décembre 1894.

LOIRE

Saint-Etienne. — Voleurs pris au piège. — Hier matin, M. Prat, négociant, rue du Grand-Gonnet, 3, s'étant rendu à sa maison de campagne située à la Basse-Jomagnière et inhabité en ce moment. Tout était en désordre, les meubles avaient été bouleversés. La maison avait été mise au pillage par des malfaiteurs qui avaient emporté ce qu'ils avaient pu. M. Prat avait la police et cette nuit des agents de la sûreté étaient postés dans le salon de M. Prat, attendant les voleurs qui ne manqueraient pas de venir chercher ce qu'ils n'avaient pu emporter. En effet, vers onze heures, un bruit de pas se fit entendre. Les agents arrêtèrent le sieur J.-B. Cotte, âgé de trente-huit ans, chiffonnier au Cret-de-Roche.

Cet individu a nommé ses complices qui ont été arrêtés ce matin. Ce sont les deux frères André et Antoine Cotte et son beau-frère Jean Granger. Le plupart des objets volés ont été trouvés chez la femme Cotte, qui, ayant un enfant en bas-âge, a été laissée en liberté. Cotte est un repris de justice déjà condamné pour piquage d'once.

— Incendie d'une grange. — Cette nuit un incendie a brûlé au Mourlo, en face de l'abbaye, une grange occupée par deux locataires, MM. Durand et Chaize, et appartenant à M. François David. Les flammes alimentées par une grande quantité de fourrage, s'élevaient à une hauteur considérable. Le service d'ordre était fait par un détachement du 30e dragons.

Chateaufort. — Incendie. — Un incendie s'est déclaré mercredi dernier, chez le sieur Claude Chambon, cultivateur, au hameau de Chazeau, commune de Chateaufort, et a détruit de fond en comble une grange et un hangar, ainsi qu'une quantité considérable de foin, paille, blé, orges, seigle, bois de chauffage et instruments aratoires.

Les pertes évaluées à 40,000 fr. ne sont couvertes par aucune assurance.

DROME

Valence. — Etat civil du 2 au 9 janvier. — Naissances. — Enfants du sexe masculin : 4; du sexe féminin : 7; total, 11.

Mariages. — Charles-Raymond Cadet, et Emilie Roux. — Joseph Allegro, et Julie Le-

une garantie de 2,000 fr. Et avec mes 160,000 fr., qui ne sont que la moitié de celle que j'aurais déterminée par la condition à mes largesses, j'obtiendrais une garantie réelle de vingt millions.

N

brat. — Henri-Frédéric Faure, et Elise Descombes. — Adolphe Martin, et Sophie Ruelle. — Louis Courrier, et Marguerite Rabel-Chambaud. — Léon Bavarde, et Marie Sanglard.

Décès. — Mélanie Fauque, veuve de Ferdinand Blache, 61 ans. — Reine-Virginie Guilhaumou, célibataire, 66 ans. — Louis-Etienne Trame, épouse de François Gabarre, 39 ans. — Lucien Henri Delet, 5 mois. —

Accident de voiture. — Hier, à 5 h. 4/2 du soir, une voiture chargée de luzerne, attelée de deux chevaux, appartenant à M. Rivier, s'est renversée sur le boulevard de la République.

Arrestations. — Le nommé Marie Brunel, femme Fargier, demeurant rue Perrière, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Valence, en vertu d'une réquisition de M. le procureur de la République.

Romans. — Nécrologie. — La démocratie romaine a eu de faire une perte douloureuse en la personne du citoyen Barthélemy Izard, qui a succombé hier après une courte maladie, à l'âge de 59 ans.

Le citoyen Izard, qui fut un des fondateurs du journal l'Indépendant de la Drôme, journal vaudois, qui fut une guerre acharnée à l'Empire, en 1859.

C'était un artiste de valeur. Plusieurs de ses dessins et tableaux avaient été remarqués dans différentes expositions, notamment à celle du Blanc et Noir, à Paris.

Depuis plusieurs années, il était professeur de dessin au collège et aux écoles communales de Romans et de Bourg-de-Péage. C'est une véritable figure romanaise et lyonnaise.

Il laisse trois enfants, dont l'aîné, âgé de dix-huit ans, a déjà suivi un cours de dessin et de sculpture, et se maintient à l'avance.

Les funérailles, purement civiles du citoyen Izard auront lieu demain lundi, à neuf heures du matin.

Légion d'honneur. — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Faugière, principal du collège, ancien officier d'artillerie.

Théâtre. — La troupe Martini donnera sur notre scène, lundi prochain, Miss Helvet.

HAUTE-VOIE. — Thonon. — Mort inconnue. — Avant-hier le cadavre d'un inconnu a été découvert sur la grève du lac Léman, au lieu dit Porte d'Allinges (Evian). Il n'avait séjourné dans l'eau que peu de temps et son corps était encore tiède.

Une enquête est ouverte, car on ignore si ce mort est le résultat d'un crime ou d'un suicide. Aucun papier n'a été trouvé sur le corps de cet individu, dont l'identité n'a pu être établie. Voici son signalement : taille de 1 mètre 62, cheveux châtain foncé, barbe longue, front découvert, yeux gris bleu, nez moyen, bouche assez grande.

Ain. — Bourg. — Arrestation. — La police de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé Louis-Joseph Hasler, 39 ans, sans profession, r. à la Chaux-de-Fonds (Suisse). Cet individu s'est présenté dans la journée de vendredi, chez plusieurs orfèvres de Bourg, leur offrant des objets de bijouterie, dont il n'a pu justifier la provenance.

Hasler a été écroué à la maison d'arrêt. — Vol de poissons. — Dans une de ses dernières séances, le tribunal correctionnel de Bourg, a condamné les sieurs Thévenin, à trois ans de prison pour vol de poissons et Danjat, à trois mois de la même peine, pour vol.

Thévenin vient de dénoncer les complices qui l'ont aidé à accomplir ses nombreux vols. Plusieurs arrestations sont imminentes. — Instituteurs. — M. Monnier, instituteur stagiaire à Pont-de-Vaux, est nommé à Dompierre, en remplacement de M. Grosbuis, qui passe à Pont-de-Vaux.

Bellevue. — Cours publics d'agriculture. — A partir d'aujourd'hui, les concours publics d'agriculture se feront au groupe scolaire, le dimanche, de 4 à 5 heures, et le jeudi, de 5 à 6 heures du soir.

Saint-Nizier-le-Bouchoux. — Réunion. — Dimanche 17 courant, à 2 heures, réunion du comité républicain du canton de Saint-Trivier-de-Courtes.

FÊTE DE SOLIDARITÉ. — Rive-de-Gier, 10 janvier. Les mineurs du syndicat du Gier et de Grand-Croix avaient organisé, hier, un concert-conférence au profit des familles des victimes du puits de la Manufacture.

Le défilé, organisé salle Falconnet, à Lorette, a traversé la ville et s'est rendu dans la salle de la mairie où avait lieu le concert. La fête a très bien réussi, car la soirée est comble. Sur la scène et dans la salle, nous remarquons MM. Brunon, sénateur, maire de Rive-de-Gier; Prost, conseiller d'arrondissement, et maire de Lorette; Lavé et Monnier, adjoints; Binachon, président du syndicat; Bouliquet, inspecteur du travail; Chanouvet, secrétaire de la mairie; Lafaye, commissaire de police, de nombreux conseillers municipaux, tous les membres du syndicat des mineurs de Grand-Croix et du Gier, etc., etc.

Après plusieurs morceaux de musique exécutés par la Société chorale et la Philharmonie, sous l'habile direction de M. Parnaud, M. Brunon a présenté à l'assemblée le conférencier, M. Tolain, sénateur du département de la Seine. M. Tolain avait préparé pour son sujet, « des réformes accomplies par la République », un regard jeté en arrière, a déclaré que, jusqu'en 1877, on seize-Mai, on se dessinait un retour offensif et désespéré contre les républicains, le nouveau régime avait eu assez affaire de se tenir droit et d'éviter les embûches et les écueils dont on lui parvenait la route.

En 1878, alors, on voit que la République a eu peu près sa liberté d'action. Elle pouvait déjà dire, à ce moment, qu'elle avait payé les dettes de l'Empire, occasionnées par la guerre; puis, réorganisé en même temps et les finances et l'armée.

C'est pour cela qu'il importe de faire à l'opinion sur les syndicats et la loi sur les caisses de retraites.

La première permission, ou plutôt reconnaissance à l'ouvrier le droit de réunion et la liberté d'action, au sens propre du mot. Ce sera, sinon la suppression de l'exploitation, du moins un achèvement vers le droit au travail et à l'existence.

La substitution du travail à ces caisses anonymes dans lesquelles l'ouvrier verse et d'où il ne sort jamais rien, est la grande réforme à accomplir. Et qu'il ait travaillé dans une ou plusieurs usines, pourvu qu'il ait le maximum d'années exigées, l'ouvrier doit avoir droit à la retraite qu'il aura toujours bien gagnée assurément.

L'orateur, dont les paroles ont été souvent couvertes par les applaudissements, a terminé par la question des accidents.

Cette loi — pendante aussi au Sénat — est une des plus importantes au point de vue de la question ouvrière.

Le transformisme a créé des machines perfectionnées qui ont fait de l'ouvrier un bras ou plutôt un simple rouage de cette machine, et les accidents augmentaient en même temps que les inventions se multipliaient.

Il est donc logique et c'est l'avis de l'orateur, qu'une loi soit votée pour mettre à l'abri du chômage et de la misère l'ouvrier qui aura été blessé pendant son travail.

Ces accidents que l'on ne peut prévoir, que les règlements de l'usine ne peuvent éviter, et qui, le plus souvent, sont un acte de courage à l'heure de l'ouvrier, doivent être supportés par l'Etat et par les patrons.

A ce moment, dit l'orateur, nous autres, les vieux, nous nous retirons, et vous, les jeunes, de qui nous avons fait des hommes par l'instruction et d'honnêtes citoyens, vous continuez la tradition, et en améliorant le sort du travailleur, vous aurez travaillé à l'unité de la patrie sous la forme républicaine.

A l'issue de la conférence, on a procédé au tirage de la tombola. Voici les numéros gagnants :

Table with 2 columns: numbers and amounts. 91 140 231 416 512 579 758 820 822 838 983 1064 1074 1114 1142 1143 1122 1133 1125 1384 1571 1631 1740 1821 1929 1937 2082 2155 2238 2306 2399 2597 2511 2553 2557 2608 2750 2813 2850 2890 3031 3040 3182 3294 3369 3490 3511 3539 3537 3803 4016 4066 4070 4098 4139 4148 4209 4274 4298 4308 4310 4309 4412 4417 4423 4478 4480 4544 4541 4544 4580 4614 4639 4725 4754 4808 4831 4835 4869 4912 4916 4974 5053 5069 5104 5114 5208 5274 5324 5331 5363 5406 5415 5422 5425 5474 5487 5490 5585 5587 5667 5703 5712 5803 5906 5932 5958 5994

Le service médical de nuit à Lyon : 1,310 personnes ont fait appel à ce service; 17,356 fr. ont été déboursés pour cet objet, dont 12,934 pour rétribuer les médecins ou les sages-femmes, et 4,422 pour les ordonnances pharmaceutiques. Le coût moyen de l'ordonnance et de la visite ressort à environ 13 fr. 15.

La série des trucs des marchands de nouveautés pour écouler leurs marchandises est inépuisable : ils ont toujours une faillite, une liquidation ou n'importe quelle aventure analogue pour écouler leurs stocks, et alors on assiste à des orgies de bon marché.

Le dernier qui du genre est à gilet à cinquante centimes. Vous verrez que demain on garnira le gosier de ce vêtement économique et que les marchands trouveront encore le moyen de gagner de l'argent!

Dans les lycées et collèges : L'année 1892 verra sans doute éclore une loi déterminant : les mesures à prendre pour rendre uniforme dans tous les lycées et collèges l'application de la loi du 27 janvier 1880, imposant l'obligation des exercices militaires; 2° l'organisation de l'instruction militaire pour les jeunes gens de dix-sept à vingt ans et le mode de désignation des instituteurs.

Le monocycle. Un nouveau locomoteur vient de faire son apparition, qui va donner à réfléchir aux bicyclistes. C'est l'unicycle ou monocycle : un vélocipède à une seule roue. Sans entrer dans des détails qu'un figure pourrait seules expliquer, disons que le voyageur, au lieu de se tenir extérieurement, est assis à l'intérieur de la roue, qu'il fait mouvoir avec une extrême rapidité.

Périodiquement s'élèvent des plaintes légitimes contre la mauvaise qualité des allumettes. Les allumettes sont comme les melons, il faut en prendre cinquante pour en trouver une de bonne. On dirait que la régie a un contrat secret avec les compagnies d'assurances : elle ne fait plus que des allumettes de sûreté!

Des allumettes aux cigarettes, la transition est toute naturelle. Accueillons donc aussi les plaintes innombrables des fumeurs à l'endroit des diverses catégories de cigarettes que la régie met à leur disposition.

Dans ces dernières, tantôt le tabac est com-

neuf sous que la catastrophe de la Pillardière est arrivée. Deux vies humaines ne valent donc pas cette botte de tabac? Cette conclusion est bien étrange, mais elle ressort du jugement acquittant le pauvre diable de garde-ligne sur lequel on voulait faire retomber toute la responsabilité de l'affaire. Cette conclusion n'est pas non plus des derniers mot, car les morts attendent des voisins de cimetière qui, si l'on n'y met ordre, leur seront envoyés de la même main.

On nous communique le procès-verbal suivant : M. Guillaumon, questeur de la Chambre des députés, s'étant considéré comme atteint par certaines affirmations attribuées à M. Fleury Ravarin, conseiller général du Rhône, a chargé deux de ses amis de demander à M. Fleury Ravarin des explications à ce sujet.

M. Fleury Ravarin a désigné de son côté deux de ses amis pour le représenter. Munis respectivement de ce mandat, les soussignés se sont rendus et ont procédé à la constatation des faits suivants :

M. Fleury Ravarin déclare qu'il n'a jamais entendu le président de la Chambre des députés formuler aucune appréciation désobligeante sur le compte de l'honorable M. Guillaumon ;

En ce qui concerne personnellement, M. Fleury Ravarin déclare qu'il n'a jamais eu dans ses intentions de porter aucune atteinte à l'honorabilité de M. Guillaumon. En conséquence, les soussignés considèrent l'incident comme ne comportant aucune suite.

Pour M. Guillaumon : A. BURDEAU, député. A. NOLOT, président du conseil général. Pour M. Ravarin : A. BOUFFIER, conseiller général. CHEVILLARD, adjoint au maire de Lyon. Lyon, le 10 janvier 1892.

NOS ÉCHOS. Nous sommes que M. le Préfet du Rhône et M^{rs} Rivaud donneront un grand bal le samedi 30 janvier.

La Comédie-Française à Lyon : Nous sommes heureux d'annoncer au public une bonne nouvelle : La Comédie-Française viendra donner à Lyon, mardi 10 janvier, au Casino, une représentation unique de la Mègère apprivoisée, pièce qui fait fureur en ce moment à Paris.

Cette soirée exceptionnelle, dont nous parlerions, aura lieu au profit de l'œuvre lyonnaise de l'hospitalité de nuit, qui rend tant de services à la classe malheureuse.

Le succès de cette représentation sera grand; aussi, nous engageons tous nos amis à s'assurer de leurs places dès qu'elles seront mises à la disposition du public, ce dont nous les préviendrons.

La poste : Si vous jetez une lettre à la poste que, par oubli ou nécessité, vous n'avez pas affranchie, le destinataire paie trente centimes, soit le double de la taxe ordinaire. Cela est déjà bien étonnant, car il est tel circonstance où l'on peut se trouver dépourvu des quinze centimes nécessaires à l'achat d'un timbre, et cet impôt perçu par le Trésor frappe surtout les pauvres gens. Mais ceci est plus surprenant encore : vous jetez dans la boîte ad hoc une enveloppe contenant des papiers d'affaires, enveloppe que, par mégarde, vous n'avez point soumise à la formalité de l'affranchissement. Le destinataire paie, dans ce cas, trente centimes, c'est-à-dire autant que pour une lettre. On nous demande pour quelle raison. Hélas ! nous n'en savons rien, et nous confessions volontiers notre ignorance. C'est là un des mystères de l'administration ; et contre ces mystères le plus souvent il est vain de protester. Les siècles passent ; ils subsistent toujours !

Renversé par une voiture. — Hier soir, un tombereau conduit par le sieur France, camionneur, a renversé rue Moncey, M. Gama, âgé de 64 ans, qui a été assez fortement contusionné aux jambes.

L'auteur involontaire de cet accident a été conduit au commissariat de police où contravention a été dressée contre lui. Quant au blessé il a pu, après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, rentrer seul chez lui.

Un amoureux de pâtes. — Un audacieux filou a envoyé hier soir, à Péralage de M. Pinay, épicier, rue des Remparts-d'Ainay, une caisse contenant 20 kilos de pâtes, et s'est enfui aussitôt.

Les garçons du marchand se sont bien mis à sa poursuite, mais le voleur qui avait sur eux une certaine avance ne tarda pas à disparaître.

Une plainte a été déposée au commissariat de police de Bellecour.

Obsèques civiles. — Les funérailles civiles de M. Jacques Guédy, administrateur du Patronage des enfants pauvres, ancien distributeur du bureau de bienfaisance du 6^e arrondissement, auront lieu demain mardi, à 2 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Duguesclin, 70, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Les Loges invitent tous les rites à assister aux funérailles du F. Jacques Guédy.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi 9 janvier, première représentation de L'Auberge des Mariniers grand drame nouveau en cinq actes et neuf tableaux, par M. Emile Moreau (le nouveau grand succès de l'Ambigu) quatre décors nouveaux de M. Le Goff.

Les tableaux qui ont provoqué les applaudissements et l'enthousiasme de la salle entière sont : l'Église, l'Auberge, le Vergier, les Bords de l'Yonne, la Passerelle du Vieux Moulin, la Fête des Mariniers et la Folie.

Le théâtre des Célestins sera joué tous les soirs sans interruption et les feuilles de location sont, dès à présent, à la disposition du public.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui lundi, pour les dernières de Surcouf, représentation populaire à prix réduits : fauteuils et loges, 2 fr. 50, premières galeries 1 fr. 50, deuxième galeries 0 fr. 75 centimes, troisième galeries 0,30 centimes.

Prochainement, le Petit Duc, opéra-bouffe en 3 actes, de Ch. Lecocq.

primé de telle façon qu'elles sont infumables, d'autres fois, deux ou trois débris de tabac flottent dans le tube de papier, et la cigarette est encore davantage infumable, puisqu'elle n'existe pas.

Les choses en sont à ce point qu'on se demande si la régie fait les allumettes inallumables pour qu'on n'essaie pas de fumer les cigarettes, ou si elle fait ces dernières infumables pour qu'on n'essaie pas de se servir des allumettes qu'elle livre à la consommation.

Les évêques se plaignent de la dure vie qu'ils mènent sous la République. Qu'ils regardent-ils le bon temps, la vie qu'ils menaient sous le ministère de M. Villèle, par exemple, et dont Méry nous a laissé le petit tableau suivant :

Le matin avant son réveil, extrait de famille, Quel prélat auroit-il n'a son chef de cuisine. Et dans son docteur, après bien dodo, Ne peut se prononcer sur un char suspendu ? Hélas ! c'est vrai... tout change.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 11 Janvier 11^e jour de l'année. Pleine lune le 14 janvier; dernier quartier le 21. Soleil : lever, 7 h. 53; coucher, 4 h. 23.

L'assassin du boulevard du Temple. — Un de nos confrères raconte sur le lieutenant Anastasy, Passassin de la baronne Delard, la curieuse histoire suivante, dont il garantit l'authenticité :

Au moment de partir pour Paris, Anastasy avait remis à son ordonnance une lettre dans laquelle le capitaine-trésorier, à Lyon. Quelques jours plus tard, c'est-à-dire après l'assassinat de la baronne Delard, Anastasy pensa tout à coup qu'il n'avait pas remis à son ordonnance en même temps que la lettre pour le capitaine-trésorier, le timbre-poste de quinze centimes nécessaire à l'affranchissement.

Il en conclut que le capitaine-trésorier avait dû ne pas refuser la lettre et en payer l'affranchissement. Cette idée le préoccupa à tel point qu'il écrivit à un des officiers de son régiment à Lyon, pour lui raconter la distraction qu'il avait faite et le prier de la réparer. Sa lettre contenait deux timbres-poste de quinze centimes que l'officier du régiment était chargé de remettre au capitaine-trésorier.

Suicide. — Un malheureux ouvrier apprenti, nommé Philippe Dumoulin, âgé de 53 ans, a été trouvé hier soir, à 5 heures, dans une chambre qu'il occupait 26, rue Vieille-Monnaie, étendu sur son lit, le crâne fracturé.

Il tenait à la main un revolver chargé encore de quatre cartouches. M. le docteur Lacaze, chargé de procéder aux constatations légales, a reconnu que la mort, qui était remontée déjà à plusieurs heures, avait été instantanée.

Dumoulin s'adonnait à la boisson ; à diverses reprises, il avait dit à ses amis qu'il se tuerait. On présume que c'est dans un accès de délire alcoolique qu'il a mis ses projets à exécution.

Cheval volé. — M. Guichez, marchand de bois, rue Paul-Bert, s'est rendu au commissariat de police de Villeurbanne et a déposé une plainte pour vol contre un loueur de voitures, M. D. ...

Ce dernier se serait introduit dans l'écurie du plaignant, pendant son absence, et aurait emmené un cheval.

D. ... invité à fournir des explications sur le vol dont on l'accusait, n'a pu que balbutier des excuses, aussi M. Piot, commissaire de police Par-t-il, jusqu'à une ample information, gardé à sa disposition.

Voleur arrêté. — Le garde de nuit de la halle des Cordeliers remarqua à 3 heures du matin un individu qui cherchait à s'introduire dans les halles, alla prévenir les gardiens de la paix.

Les agents arrivèrent au moment où l'homme qui leur était signalé enjambait la barrière en fer donnant sur la place des Cordeliers. Ils l'arrêtèrent aussitôt et le conduisirent à la permanence.

Cet individu, un sieur Foulup, âgé de 25 ans, sans domicile, a été écroué sous l'inculpation de tentative de vol avec escalade.

Renversé par une voiture. — Hier soir, un tombereau conduit par le sieur France, camionneur, a renversé rue Moncey, M. Gama, âgé de 64 ans, qui a été assez fortement contusionné aux jambes.

L'auteur involontaire de cet accident a été conduit au commissariat de police où contravention a été dressée contre lui. Quant au blessé il a pu, après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, rentrer seul chez lui.

Un amoureux de pâtes. — Un audacieux filou a envoyé hier soir, à Péralage de M. Pinay, épicier, rue des Remparts-d'Ainay, une caisse contenant 20 kilos de pâtes, et s'est enfui aussitôt.

Les garçons du marchand se sont bien mis à sa poursuite, mais le voleur qui avait sur eux une certaine avance ne tarda pas à disparaître.

Une plainte a été déposée au commissariat de police de Bellecour.

Obsèques civiles. — Les funérailles civiles de M. Jacques Guédy, administrateur du Patronage des enfants pauvres, ancien distributeur du bureau de bienfaisance du 6^e arrondissement, auront lieu demain mardi, à 2 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Duguesclin, 70, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

AVIS AUX MALADES. Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et détrements du sang : Boutons, Démangeaisons, Acné, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

Eviter les contrefaçons, en exigeant la marque du Serpent, 32, rue Lanterne, Lyon.

Pilules Suisses! Le médicament le plus populaire de France

Dernière Heure PAR SERVICE SPÉCIAL

MANIFESTATION PATRIOTIQUE. Le 10^e jour de l'anniversaire de la bataille de Mans, une grande manifestation patriotique à laquelle assistaient toutes les sociétés de la ville, a eu lieu, aujourd'hui, au pied du monument élevé en l'honneur des soldats du département de la Sarthe, morts pour la patrie.

Le préfet, M. Villeu, député, M. Cordelet, sénateur, le général Chanoine, délégué par M. le commandant du 4^e corps d'armée; M. Rubillard, maire, et un grand nombre d'officiers assistaient à cette cérémonie. Une foule énorme se trouvait au pied du monument.

M. le préfet et M. Rubillard et Cordelet ont successivement glorifié la mémoire des héros de la guerre de 1870. De nombreuses couronnes ont été déposées au pied du monument.

ÉLECTION LÉGISLATIVE. Anney, 10 janvier. Voici le résultat de l'élection législative qui a eu lieu aujourd'hui, dans la circonscription d'Anney : MM. Thonin, républicain, 610, 8,620 voix. Agnelot, clérical, 4,932 voix. Chappaz, candidat ouvr., 464.

Dépêches Téléphoniques. Paris, 11 janvier, 2 h. matin. NÉCROLOGIE. Le peintre Louis Muller, membre de l'Académie des Beaux-Arts, est mort.

UN JOURNALISTE ATTAQUÉ. L'écrivain, M. Pierre de Lano, qui, récemment, a publié une série d'articles sur la vie intime des personnages qui avaient entouré Napoléon III, a été, hier soir, en sortant de la représentation du Nouveau-Cirque, victime d'une agression.

Un individu très bien mis s'est approché de lui et lui a tiré un coup de revolver. La balle traversa son chapeau; puis cet individu lui donna une violente poussée qui le fit tomber à terre et en profita pour s'enfuir.

Quand M. de Lano put se relever, son agresseur avait disparu.

TRIBUNE DES COMITÉS. Union des républicains progressistes du 5^e arrondissement. — Les membres de la commission administrative et les anciens membres de cette commission, sont invités à une réunion qui aura lieu aujourd'hui lundi 11 courant, café place du Gouvernement, 3.

Les membres du comité qui ont placé des billets de tombola sont également invités et tous les adhérents. Communications urgentes.

COMMUNICATIONS DIVERSES. Chambre syndicale des marchands forains réunis. — Les membres du syndicat sont priés d'assister aux funérailles de Cyprien Muret, qui auront lieu aujourd'hui lundi, à 7 heures 3/4. Réunion rue Mongolfier, 34.

Demandes d'Emplois. Jeune homme, 16 ans, demandant place d'apprenti menuisier, couché chez bourellier, ville ou campagne, s'adresser à Madame Furin à Bessenay (Rhône).

Un ouvrier emballleur, connaissant les travaux concrets d'obéissance et de menuiserie, et le service de magasin, demande un emploi S'adres ser Brasserie Française, 48, rue Mercière.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI. Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Faust. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — L'Ange de las Merveilles. Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 7 h. — Surcouf, opéra maritime.

Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs. Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation variée. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 3 heures.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 8 heures, grand concert spectacle. Grand cirque Casanovi frères, cours du Midi. — Aujourd'hui, à 8 heures, représentation. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 3 heures.

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

GUERRE = CHARLATANISME. Formule dévoilée et livrée avec traitement clair et précis. JAMES HOMMES, pour vous guérir des écoulements récents ou invétérés et vous en préserver toujours, demandez à A. EYMIN, à Vienne (France), l'indication de sa formule infailible. Il l'envoie gratis et franco, sous pli cacheté avec preuves irrécusables, à qui lui donne son adresse.

HAMMAM LYONNAIS Bains Russes et Turcs SALLE DE SÉBATHON HYDROTHERAPIE COMPLÈTE Bains de toutes natures. Cabines chauffées PÉDICURE ET MASSEUR 29, Rue du Plat, 29

MON PREMIER CRIME PAR GUSTAVE MACÉ Ancien chef du service de la Sûreté

L'attitude de Voirbo avait changé; il s'agitait maintenant sur son siège; ses jambes se croisaient serrées, ses doigts se crispèrent, son cou s'allongea, sa figure se décomposait et prenait des teintes de cire vieillie; il respirait péniblement; ses yeux, démesurément ouverts, se fixaient avec terreur sur la carafe qui lui faisait l'effet de la tête de Méduse.

Je répandis sur le sol, de chaque côté de la table, c'est-à-dire entre la commode et la cheminée, l'eau contenue dans la carafe.

Aussitôt se formèrent des rigoles, suivant en zig-zag une direction commune; on aurait dit autant de conleuvres cherchant toutes un même refuge.

Comme je l'avais prévu, ce fut sous le lit, près de la cloison, qu'elles se réunirent et formèrent une mare immobile.

Le lit tiré, je fis sponger l'eau, et à l'endroit où elle s'était arrêtée, M. Rousset, entrepreneur de maçonnerie, rue Guénégaud, enleva une dizaine de carreaux autour et au-dessous desquels on voyait du sang desséché.

Les écoulements sanglants ayant stationné sur ce point s'étaient peu à peu infiltrés entre les carreaux. La quantité de sang dont on voyait les traces, démontrait que le cadavre avait été déposé alors qu'il était encore chaud.

Je fis enlever des carreaux sur divers autres points de la chambre, il n'existait dessous rien d'anormal. M. Rousset mit dans un sac, que je scellai séance tenante, les carreaux et le plâtre rouge, puis le tout fut envoyé au laboratoire de chimie des Arts-et-Métiers pour y être soumis à une expertise légale.

De ces constatations, il paraissait résulter que le corps de Bodasse avait été déposé dans l'espace compris entre la table et l'établi.

Dans le cabinet noir, situé à gauche de l'alcôve et contigu à la chambre de M. Barta, je remarquai, sur le côté droit, l'absence d'un large morceau de papier de tapisserie bleu, de même nature et de même dimension que celui déposé à la Morgue, dans lequel on avait trouvé un débris de chair humaine.

Pour tirer Voirbo de l'état d'anéantissement dans lequel il était plongé, je le fis approcher du cabinet et je lui mis dans la main une bougie que j'avais allumée, en lui disant de m'éclairer.

Il tremblait tellement, que ses doigts refusèrent de se serrer sur le flambeau que je lui tendais. D'une voix presque éteinte et suppliante, il me dit : — Inutile d'aller plus loin... je suis coupable... Je vous dirai tout... à vous seul... mais pas ici... Emmenez-moi vite, sortons de ce lieu maudit... je sens que je vais tomber... j'ai besoin d'air... j'é-touffe!

Il chancelait, en effet. La jeune mariée remplissait vivement un verre de vin, et me le tendit. Je le présentai à Voirbo. — Buvez, cela vous remettra... Dans un instant nous partirons. — Non, non... pas cela, murmura-t-il... de l'eau... de l'eau, je vous en supplie!

Je fis droit à sa demande; puis, je priai M^{me} Bethmont de descendre et de faire venir le médecin.

— C'est inutile, dit Voirbo, je me sens mieux... j'ai bien joué-là... l'aveu de mon crime m'a soulagé. Comme je me disposais à partir, en faisant emmener l'inculpé, la veuve Perant me dit : — Vous parliez tout à l'heure d'un crime commis à Aubervilliers... M. Voirbo avait un client dans cette localité.

— Je ne l'ai jamais nié, reprit vivement Voirbo; Bernard était mon client; je l'avais connu par l'intermédiaire de son beau-fils, Victor Sabat...

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Bernard, clerc de syndic, rue Lanterne, 17, et Mlle Maclean, s. p., place Carnot, 2. — M. Gonnard, teinturier, montée de la Grande-Côte, 45, et Mlle Gay, ménagère, montée de la Grande-Côte, 45. — M. Perron, cultivateur à Saint-Bonnet-le-Troncy, et Mlle Pothin, ménagère, rue Bât-d'Argent, 23. — M. Catinot, liseur de dessin, place du Perron, 5, et Mlle Mollard, bouillonneuse, rue d'Ivry, 6. — M. Jacquier, tisseur, rue du Mail, 17. — M. Millet, tisseur, montée de la Grande-Côte, 65. — M. M. Dezoux, couteur de la Platière, 12. — M. Bussery, caissier, rue des Capucins, 45. — Mlle Angis, s. p., rue Saint-Pierre, 3. — M. Brossard, sergent à la 3e section de secrétaires d'état major, à Rouan, et Mlle Bertha, rue des Fantaisies, 2. — M. Mennier, tisseur, place Rouville, 5, et Mlle Verchère, tisseuse, place Rouville, 5. — M. Delahodde, voyageur de commerce, rue Ceysevoix, 2, et Mlle Delahodde, négociante à Lille (Nord). — M. Boyer, employé, rue Royale, 20, et Mlle Simon, s. p., à Lons-le-Saulnier.

Deuxième arrondissement. — M. Chuilat, employé, rue de la Charité, 33, et Mlle Chavanne, coiffeuse, avenue de Saxe, 290. — Félissent, rentier, 1, quai Fulchiron, et Mlle M. Durand, propriétaire, rue Martin, 11. — M. Dupraz, serrurier, rue Palais-Grillot, 43, et Mlle Poulet, couturière, 43, rue Palais-Grillot. — M. Longère, employé, chemin des Massues, 5, et Mlle Blanc, lingère, rue Sala, 28. — M. Isaac, valet de chambre, quai des Brotteaux, 31, et Mlle Gonon, cuisinière, place Morand, 9. — M. Pijard, propriétaire à Craponne, et Mlle Ducray, sans profession, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville. — M. Gamet, cultivateur, Saint-Romain-la-Motte, et Mlle Seive, femme de chambre, 2, rue Peyrat, 19. — M. Amie, tailleur, rue Saint-Hélène, 40, et Mlle Furby, sans profession, rue Denfert-Rochereau, 2.

M. Lascombe, employé, rue Suchet, 21 et Mlle Dupond, marchande de comestibles, c. Vitton, 68. — M. Millet, palefrenier, à Chiny et Mlle Lagé, cuisinière, à Vesennes. — M. Pinget, entrepreneur, rue Mazenod, 5 et Mlle Jubien, rue Petit-David, 4. — M. Bonnard Clero, 7, rue Lanterne et Mlle Maubland, s. p. 45 place Carnot. — M. Letrouillon, entrepreneur, 21, pl. Bellecour et Mlle Gerbert-Gaillard, débitante, 36, cours du Midi. — M. Mossé, marchand de chevaux à Orange et Mlle Geismar, s. p., 70, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Troisième arrondissement. — M. Ducroux, employé, place de l'Abondance, 8, et Mlle Duport, sans profession, à Sainte-Catherine-sous-Rivier. — M. Bois, cordonnier, rue Servient, 81. — Mlle Bertholon, piqueuse, rue Servient, 81. — M. Chuilat, employé, rue de la Charité, 33, et Mlle Chavanne, coiffeuse, avenue de Saxe, 290. — M. Froy, mont, pharmacien, route de Vienne, 87, et Mlle Ravier, sans profession, à Bourg. — M. Bayon, fabricant, rue Cornelle, 3, et Mlle Megard, sans profession, à Bourg. — M. Fontaine, employé, rue Montesquieu, 78, et Mlle Roux, ménagère, rue Montesquieu, 78. — M. Fayolle, employé, cours de la Liberté, 8, et Mlle Thevenin, sans profession, quai de la Guillotière, 28. — M. Barbier, mécanicien à Moirans, et Mlle Chardon, giletière, rue Mazenod, 15.

M. Dupré, vigneron à Régné, et Mlle Geoffroy, domestique, cours Lafayette, 84. — M. Vandro, marchand-fermier, rue Paul-Dart, 245, et Mlle Revellin, cuisinière, grande rue de la Guillotière, 116. — M. Isaac, valet de chambre, quai des Brotteaux, 31, et Mlle Gonon, cuisinière, place Morand, 9. — M. Adonis, fumiste, rue Molière, 165, et Mlle Ayme, ménagère, rue Molière, 165. — M. Gaillard, chaudronnier, rue Clos-Suiphon, 1, et Mlle Boissy, repasseuse, rue Clos-Suiphon, 1. — M. Cote, employé, rue Montblanc, 5, et Mlle Jacquet, lingère, impasse Gerland, 4. — M. Lhoume, tourneur, grande rue de la Guillotière, 116, et Mlle Poyet, couturière, grande rue de la Guillotière, 116.

Quatrième arrondissement. — M. Amins, tailleur, rue Sainte-Hélène, 49, et Mlle Fur-

by, sans profession, rue Denfert-Rochereau, 2. — M. Gonnard, teinturier, montée de la Grande-Côte, 45, et Mlle Gay, ménagère, montée de la Grande-Côte, 45. — M. Jacquin, tisseur, rue du Mail, 17, et Mlle Millet, tisseuse, montée de la Grande-Côte, 65. — M. Badin, navetier, rue d'Ivry, 12, et Mlle Lacoste, couturière, rue d'Ivry, 12. — M. Lascombe, employé, rue Suchet, 21, et Mlle Dupond, marchande, cours Vitton, 68. — M. Chapuis, employé, rue de la Gare, 67, et Mlle Hurel, brodeuse, rue de la Gare, 67.

Cinquième arrondissement. — M. Ochs, journaliste à Paris, passage Moulin, 8, et Mlle Ecochard, couturière, av. rue de l'Arch-vêché, 5. — M. Rochette, menuisier, quai de Vaise, 1, et Mlle Faure, ménagère, quai de Vaise, 1. — M. Morvad, épicière, r. de l'Oiselette, 41, et Mlle Villeneuve, tailleuse, à Bourg. — M. Longère, employé, chemin des Massues, 5, et Mlle Blanc, lingère, rue Sala, 28. — M. Poncet, paveur, r. de l'Oiselette, 7, et Mlle Rassard, sans profession, r. de l'Oiselette, 7. — M. Montelle, homme d'équipe, à Tournon, et Mlle Crépin, lingère, à Tournon. — M. Manier, cordonnier, rue St-Jean, 28, et Mlle Large, sans profession, rue de la Bombarde, 8. — M. Monnet, sans profession, à Limonest, et Mlle Dardard, sans profession, quai de Vaise, 10. — M. Pointeau, bijoutier, à Paris, rue du Pont-aux-Changes, 10, et Mlle Aubert, cartonnère, à Paris, rue de Poitou, 31.

Sixième arrondissement. — M. Reboud, journaliste, à Saint-Philibert, et Mlle Reboud, couturière, aux Thibaults. — M. Blum, négociant à Aurillac, et Mlle Lévy, s. p., boulevard de la Croix-Rousse, 104. — M. Crevoisier, cours Vitton, 3, et Mlle Durand, s. p., à Vénissieux. — M. Champagne, tailleur, rue Ney, 402, et Mlle Schaf, couturière, rue Montesquieu, 36. — M. Isaac, valet de chambre, quai des Brotteaux, 31, et Mlle Gonon, cuisinière, place Morand, 9. — M. Moulin, employé, rue de Crillon, 52, et Mlle Genier, s. p., rue Garibaldi, 115. — M. Vayre de Blanzac, négociant, à Lyon, et Mlle Egère, s. p., à Bergerac. — M. Bourdel, propriétaire, à Châteauneuf-de-Galaure, et Bron, guinpière, rue Masséna, 25.

M. Cuivrier, cantonnier, avenue de Saxe, 72, et Mlle Aussadisse, enjoliveuse, rue Petit-David, 4. — M. Morette, menuisier à St-Romain-d'Albon, et Mlle Lafaurie, cuisinière, place des Hospices, 2. — M. Côté, employé, rue Montblanc, 5, et Mlle Jacquet, lingère, impasse Gerland, 4. — M. Saligny, employé, rue Tête-d'Or, 94, et Mlle Blanc, lingère, rue Tête-d'Or, 94. — M. Phalipon, teinturier, rue Bugeaud, 32, et Mlle Valleton, vermicellière, rue Bugeaud, 32. — M. Lascoste, employé, rue Suchet, 21, et Mlle Durand, marchande, cours Vitton, 68. — M. Chastrous, employé, cours Vitton prolongé, 20, et Mlle Gréinon, couturière, rue Bugeaud, 72.

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Marie Bresse, dévouée, 68 ans, rue du Gard, 11, f. 7 h. — Jean Buisson, avocat, 67 ans, rue du Sébastien-Bianchi, 11, f. 9 h. — Jean Geny, boulanger, 38 ans, rue du Bon-Pasteur, 51, f. 1 h. — Pierre Guinot, boulanger, 40 ans, rue du Bon-Pasteur, 21, f. 1 h. — Jean Lucrèce, tisseur, 63 ans, rue de l'Épave, 12, f. 2 h. — Jean Baudrand, rentier, 84 ans, rue J.-B. Say, f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Marie Charles, s. p., 71 ans, place Bellecour, 33, f. 7 h. — Pierre Dargout-Ribier, 2 ans, Charité, f. 8 h. — Veuve 9 h. — Veuve Contant, née Biollay, s. p., 70 ans, rue Miroir, 78, f. 10 h. — Jean Guillot, tailleur, 69 ans, Hôtel Dieu, f. 11 h. — Antoine Blaise, employé, 50 ans, rue Sainte-Hélène, 43, f. midi. — Epouse Butel, née Terrat, s. p., 17 ans, rue des Remparts, 10, f. 1 h. — Jean Lavialle, épicière, 48 ans, rue Saint-Joseph, 64, f. 2 h. — Jean Charreux, menuisier, 33 ans, rue des Quatre-Chepeaux, 17, f. 3 h.

Troisième arrondissement. — Epouse Bonol, née Dumas, ménagère, 38 ans, rue de l'Épée, 10, f. 7 h. — Marie Chalons, née Violet, sans profession, 81 ans, rue Duguesclin, 205, f. 9 h. — Veuve Gerbillat, née Duperrier, sans profession, 80 ans, rue de Vendôme, 261, f. 11 h. — Augustine Morisset, couturière, 27 ans, rue Grillet, 3, f. 11 h. — Veuve Garnier, née Bellémin, sans profession, 67 ans, rue Voltaire, 41, f. 1 h. — Veuve Koch, née Millary, sans profession, 72 ans, rue Jangot, 2, f. 2 h. — Wilhelm Siferlein, tailleur, 64 ans, rue Cité-Part-Dieu, 1, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Veuve Crozier, née Sembardie, sans profession, 79 ans, cours d'Herbould, 4, f. 9 h. — Veuve Vagnay, née Grand, tisseuse, 71 ans, impasse Dubois, 2, f. 11 h. — Antoine Boudier, frère hospitalier, 78 ans, Antiquaille, f. 2 h. — Charles Bernard, 7 mois, quai Pierre-Scize, 26, f. midi. — Joseph Molette de Morangier, employé, 22 ans, r. de la Quarantaine, 28, f. 2 h.

Sixième arrondissement. — Joseph Mouton, peintre, 69 ans, r. Montgolfier, 34, f. 8 h. — Veuve Blaise, née Caillat, rentière, 80 ans, quai de l'Est, 9, f. 2 h.

Nouveau Système de dentiers et piéces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives. (prix très modérés). Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr.

Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, la bouche, à un monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr. Miel prophylactique Duchesne au tannin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr.

CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. rue M. Luchesse, chirurgien-dentiste, chez M. l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

TOUX-BRONCHITES. Traitement rapidement efficace par le Phosphate de chaux croisé et la Pâte croisée BOUSSENOT, phén à LYON, 89, rue de la République. Prix 5 fr. MÉDAILLES Argent, MARSEILLE 1889, BRUXELLES, PARIS 1889.

OUTILLAGE POUR AMATEURS D'INDUSTRIELS. FOURNITURES pour le Décapage. FABRIQUE à TOURS (S.-M.) SCIES-MÉCANIQUES. Outils de toutes sortes - BOUTES D'OUTILS TIERSOT. 87, rue de Gravelines, 16, Paris. BREVET DÉPOSÉ 1860. Le Tarif-Album (101 pages, 111 grav.) franco contre 0,65.

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone Pompes à v. — Atomiques Charrues - Vigneronnes

DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant : R. VITROU. Imp. WALTNER ET C^e, rue Belle-Cordière, 44. — Lyon

Etude de M^e BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13.

Vente par Licitation

En l'audience des créés du tribunal civil de Lyon

D'UNE MAISON

Sise à Lyon Rue Port-du-Temple, 8

ADJUDICATION au Samedi 30 janvier 1892 A MIDI

MISE A PRIX : 40,000 FR. Revenu brut : 4,100 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Balloffet, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, rue des Augustins, 13; à M^e Chainé, avoué coadjuteur, demeurant à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90; à M^e Damour, avoué coadjuteur, demeurant à Lyon, place Meissonnier, 3, et au greffe du Tribunal civil de Lyon, pour voir le cahier des charges.

A VENDRE d'occasion

PETIT PRESSEUR en très bon état

S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

AGENCE Fournier, 14, rue Confort, Lyon. Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE

A l'Agence Fournier, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon. Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

Nouveau Journal Financier. Paraissant tous les Samedis 82,000 ABONNÉS 16 Pages de Texte. Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. Il complète 82,000 Abonnés. Chaque numéro du Nouveau Journal Financier contient : 1° Une Chronique sur la Physionomie du Marché et les Phénomènes économiques; 2° Une Revue détaillée du marché; 3° Une colonne d'Informations financières; 4° Une Revue des valeurs minières et des valeurs non cotées; 5° Le Compte - Rendu des Assemblées. Les Abonnements peuvent être pris sans frais dans les Bureaux de Poste ou envoyés en Timbres-Poste.

Administration du Journal : 43, RUE TAITBOU, PARIS On s'abonne à LYON : RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 38

Pliage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM

Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et ob le mercure le plus puissant. — Prix 40 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

MME JOURDAN ACCOUCHEUSE

Cours Gambetta, 38. Traite sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (stérilité), constipation opiniâtre, sympt., gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, gastrite, etc. Traite par correspondance.

AGENCE FOURNIER

14, Rue Confort, LYON (à l'Entresol)

BONS A LOTS DU CRÉDIT FONCIER

Émission du 7 Août 1888 TIRAGE LE 15 JANVIER 1892 Gros lot : 100,000 francs

Tous les bons sont remboursables à 200 francs par amortissement annuel

PRIX DU BON : 50 Francs

Agence Fournier, 14, r. Confort, Lyon (à l'Entresol)

VIENT DE PARAÎTRE

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DU COMMERCE DE LYON

et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER)

Fondé en 1869 ÉDITION DE 1892

Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat

L'annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages).

- COMPEND : 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quai, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, placée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.) 8° Une carte du département du Rhône; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.

Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais.

DERNIERS BILLETS DE LA LOTERIE ARTISTIQUE (JULES GARNIER)

TIRAGE 25 JANVIER 1892

Ce tirage comprend de nombreux tableaux des principaux artistes français

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon (A L'ENTRESOL)

Revue Financière

L'année que nous venons d'enterrer restera comme le type le plus accompli de l'année morte-saison et les résultats ont été bien moins favorables aux acheteurs qu'en 1890.

A part la dégringolade du mois d'octobre, qui avait un moment réveillé la Bourse de sa crise de léthargie, et le faible mouvement de reprise qui a suivi, l'année s'est écoulée dans le calme et l'inactivité.

Triste épidémie que cette influenza d'un nouveau genre, qui s'abat sur le monde des affaires et finit par en paralyser les moindres mouvements ! Et cependant tout semblait plaider en faveur d'une fort brillante saison. Les capitaux abondent partout, partout d'incalculables disponibilités sont amoncées. La politique extérieure est plus satisfaisante que jamais, les rendements des impôts ont donné une plus-value de près de cent millions sur les évaluations budgétaires.

Eh bien ! malgré l'ensemble de ces bonnes dispositions, tout est envahi par une sorte de méfiance inerte, par une hésitation, une torpeur inexplicables, et on se demande comment, dans une période aussi favorisée, l'esprit d'initiative n'a pu arriver à se faire jour pour remuer toutes ces masses engourdis.

L'électricité circule partout, écrit un de nos confrères : pour tout allumer, il suffit d'un contact. Les capitaux disponibles, voilà l'électricité qui ne demande qu'à circuler pour vivifier les affaires. Mais en 1891 le bouton n'a pas fonctionné. La haute banque

n'avait qu'à baisser le doigt. C'est un secret à attendre. Attendre quoi ? Ça, elle s'en va, et nous ne chercherons pas à le dévoiler, mais ce que nous savons, c'est qu'il lui de se mettre à la tête du mouvement et de conduire le marché, le groupe des grandes banques l'arrête. On a vivement commenté la surprenante fusion qui vient d'avoir lieu entre la Banque de dépôts et comptes courants et le Crédit industriel et commercial, sous le nouveau titre de Société générale de crédit industriel et de dépôts.

Pour que la dernière création du Crédit foncier, dirigée par M. Méhonnat, ait été amenée à cette extrémité, il a fallu que la nouvelle maison comme on l'appellait, fût assés d'attendre depuis quelques mois le retour de sa clientèle ait désespéré de pouvoir se tier d'affaire toute seule à l'avenir. Cette fusion, dans les circonstances spéciales où elle se produit, n'est autre qu'une abdication, et Paris publié dans tous les journaux ressemble diablement à une belle lettre de faire part. Combien d'autres établissements de crédit qui en sont à peu près là où s'en-dorment dans une oisiveté coupable ! Il faudrait les citer presque tous : le Crédit mobilier, la Banque d'Escompte, la Société générale, la Banque Russe et Française, le Comptoir d'Escompte (malgré ses brillants bilans), la Banque internationale de Paris, et tant d'autres sociétés n'ont-elles pas le plomb dans l'aile ? Nous ne voudrions pas nous prononcer.

La Banque Parisienne plus modeste, elle, se contente de raser périodiquement le public par l'intermédiaire du Progrès dont elle fonde les colonnes de sa prose amovible. Là se borne d'ailleurs toute son activité. Laquelle de toutes ces maisons si orgueilleuses envisage l'avenir avec absolue confi-

ance ? Ce n'est pas le Crédit Lyonnais, croyons-nous. Nous avons déjà eu l'occasion de dire, ici même, ce que nous pensions de ce funambulesque bazar, ouvert à tous les émissaires exotiques, et il est bien sûr de nous en sommes exagérés et de ses disponibilités n'est qu'apparement, et qu'il serait urgent d'augmenter ces dernières par un appel de fonds. Au lieu de cela, vous verrez que cet imposant caravansérail ne se préoccupera que d'obtenir encore plus de dépôts de fonds à l'aide de la multiplication de ses succursales, ajoutant ainsi à des charges excessives, des charges écrasantes. Le Crédit Lyonnais nous fait l'effet d'un colosse aux pieds d'argile.

Toutes ces sociétés qui se tiennent à l'écart de toutes les émissions répondant aux véritables intérêts de notre pays, se traitent sans gloire et sans profit dans les vieux errements d'un autre âge.

Au lieu de briller au premier rang, elles végètent et s'épuisent en de stériles efforts. Loin de conduire le mouvement, elles s'abandonnent à sa remorque. Elles ne comprennent pas qu'il leur faudrait un sang nouveau et des idées plus modernes pour chasser la routine qui, es envahit, et voilà maintenant que ces sociétés antédiluviennes, plaignent de se retenir dans leurs vieux échinés délabrés pour ne pas tomber les unes après les autres.

C'est ce qu'on est convenu d'appeler : « Fusion ! » Notre marché se referme légèrement en fin de Bourse. La mort presque subite du khédive est un événement dont on ne saurait nier l'importance, surtout dans les circons-

tances spécialement délicates où se trouve l'Egypte par rapport à l'Angleterre.

Nos Rentes maintiennent leurs cours satisfaisants.

Le 3 0/0 se négocie à 95 80.

De même que le 3 0/0 nouveau qui a entièrement regagné les cours de son précédent.

Le 3 0/0 amortissable s'arrête à 96 25.

Le 4 1/2 0/0 reste bien tenu à 105 80.

L'obligation tunisienne oscille entre 497 et 498.

L'ensemble des sociétés de crédit offre si peu d'intérêt en ce moment qu'il nous paraît inutile de nous y étendre. Passons donc aux fonds d'Etats étrangers qui offrent quelque animation. Après une reprise légère, l'Extérieure d'Espagne est en moins bonne posture à 63 1/2. Après l'échec, malheureusement certain du dernier emprunt intérieur, il est à craindre que la Banque d'Espagne n'augmente encore la circulation de ses billets, ce qui aggraverait la situation. Le change reste très élevé.

Le 3 0/0 Portugais est offert à 32, et le change perd 3/4 0/0, ce qui semble fâcheux.

Le Hongrois s'échange à 91 1/2.

L'Égyptienne unifiée fait bonne contenance malgré les grosses ventes qui ont suivi la mort du khédive et clôture à 477.

L'Italien qui a perdu toute orientation, est plus que calme à 90.

Les fonds russes sont un peu plus lourds. Les actions de compagnies de chemins de fer, qui ont eu des succès importantes en 1891, restent à de hauts cours.

Le Rio reste à 475 francs et le Tharsis à 450 francs.

Parmi les mines d'or, le Robinson conserve le cours de 82 francs ; l'action Champ d'Or, dont l'exploitation s'améliore de jour en jour, a de nombreuses demandes à 65 fr. On détache le premier coupon de 2 fr. 50 à valoir, le 15 courant et on peut d'ores et déjà évaluer à 12 ou 13 francs le montant du dividende pour l'année entière. On voit donc que ce titre est loin d'être à sa valeur.

On annonce pour le 15 janvier, l'émission de 15,000 délégations de chemins de fer, de 300 francs, rapportant net d'impôts 4 0/0 par an.

Le taux d'émission ressortant à 275 fr., c'est donc un placement assuré de 4,50 0/0.

Le montant des délégations émises est destiné aux compagnies de chemins de fer secondaires, pour l'achèvement de leur réseau et l'augmentation de leur matériel.

Les délégations émises sont donc de véritables obligations de chemins de fer, elles sont garanties :

1° Par la Banque des Chemins de fer et de l'Industrie, au capital de 6 millions ;

2° Par le compte courant des compagnies auxquelles les avances sont faites ;

3° Sur les titres de ces diverses compagnies que la Banque des Chemins de fer et de l'Industrie reçoit en garantie de ces avances.

Ces divers titres représentent, à eux seuls, 8 millions et leur revenu atteint, dès à présent, plus de 300,000 francs, alors que les annuités nécessitées par l'intérêt des délégations ne représentent que 180,000 francs.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures et Soirées, en fantaisies, en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

Rue de la République, 81, au fond de la cour à gauche, 4^e 4^m

APPARTEMENT

entre Bellecour et Perrache au premier étage, 4 pièces, avec balcon, à louer, pour 4,000 fr. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.

LE PASSE-TEMPS

(19^e ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, LYON

Seul Journal Artistique & Littéraire VENDU DANS LES THÉÂTRES DE LYON

ABONNEMENTS : Un An 8 francs Six Mois 4 — Trois Mois 2 —

Voir dans le numéro de cette semaine

LE PORTRAIT ET LA BIOGRAPHIE DE M. ESCALAIS

Prix du numéro : 15 centimes En Vente dans les Kiosques